



Résumé de l'expertise n° 2402-0051-FB

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **27 Boulevard Joseph Bodo (7 (Appartement))**

Commune : **13015 MARSEILLE 15**

Section cadastrale 899 K, Parcelle(s) n° 17

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Bat. A; Etage RDC, Lot numéro 7 (Appartement)

Périmètre de repérage : ... **Ensemble des parties privatives**

	Prestations	Conclusion
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement. (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	DPE	225 kWh/m ² /an 15 kg CO ₂ /m ² /an D Estimation des coûts annuels : entre 600 € et 840 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2413E0393744Q
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 46,09 m ² Surface au sol totale : 46,09 m ²



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 2402-0051-FB
Date du repérage : 02/02/2024

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâties

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 27 Boulevard Joseph Bodo (7 (Appartement)) Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Bat. A; Etage RDC, Lot numéro 7 (Appartement) Code postal, ville : . 13015 MARSEILLE 15 Section cadastrale 899 K, Parcellé(s) n° 17
Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives
Type de logement : Appartement
Fonction principale du bâtiment : Habitation (partie privative d'immeuble)
Date de construction : <1997

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :.... M. BELKIDAR Badir Adresse :
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :.... SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI (Commissaires de Justice Associés) Adresse : 71 boulevard Oddo - Angle rue Villa Oddo CS 20077 13344 MARSEILLE CEDEX 15

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	BAROUH Frédéric	Opérateur de repérage	B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM	Obtention : 28/05/2021 Échéance : 27/05/2028 N° de certification : B2C 0452
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				
Raison sociale de l'entreprise : DIAGNOSTICS & EXPERTISES (Numéro SIRET : 922403464)				
Adresse : 2332 Route de Marseille, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume				
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA				
Numéro de police et date de validité : 11065769404 - 31/12/2024				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 02/02/2024, remis au propriétaire le 02/02/2024
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 12 pages

Sommaire

1 Les conclusions

2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses

3 La mission de repérage

- 3.1 L'objet de la mission
- 3.2 Le cadre de la mission
- 3.2.1 L'intitulé de la mission
- 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
- 3.2.3 L'objectif de la mission
- 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
- 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
- 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillés du repérage

- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

6 Signatures

7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse :

Numéro de l'accréditation Cofrac :

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

RDC - Terrasse,
RDC - Cuisine,
RDC - Chambre 1,

RDC - Séjour,
RDC - Salle de Bains/WC,
RDC - Chambre 2

Localisation	Description
RDC - Terrasse	Sol : Carrelage Mur : Crépi et Peinture Fenêtre : Carrelage
RDC - Cuisine	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre avec volets : Bois et Peinture
RDC - Chambre 1	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre avec volets : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
RDC - Séjour	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage
RDC - Chambre 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Lambbris Bois et Vernis Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
RDC - Salle de Bains/WC	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture + Faïence Plafond : Lambbris Bois et Vernis Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 26/01/2024

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 02/02/2024

Heure d'arrivée : 11 h 30

Durée du repérage : 02 h 50

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à MARSEILLE 15, le 02/02/2024

Par : BAROUH Frédéric

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1.000€
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
NCF-DIAGNOSTIC 924 403 664
06 59 52 20 09

ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° 2402-0051-FB****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

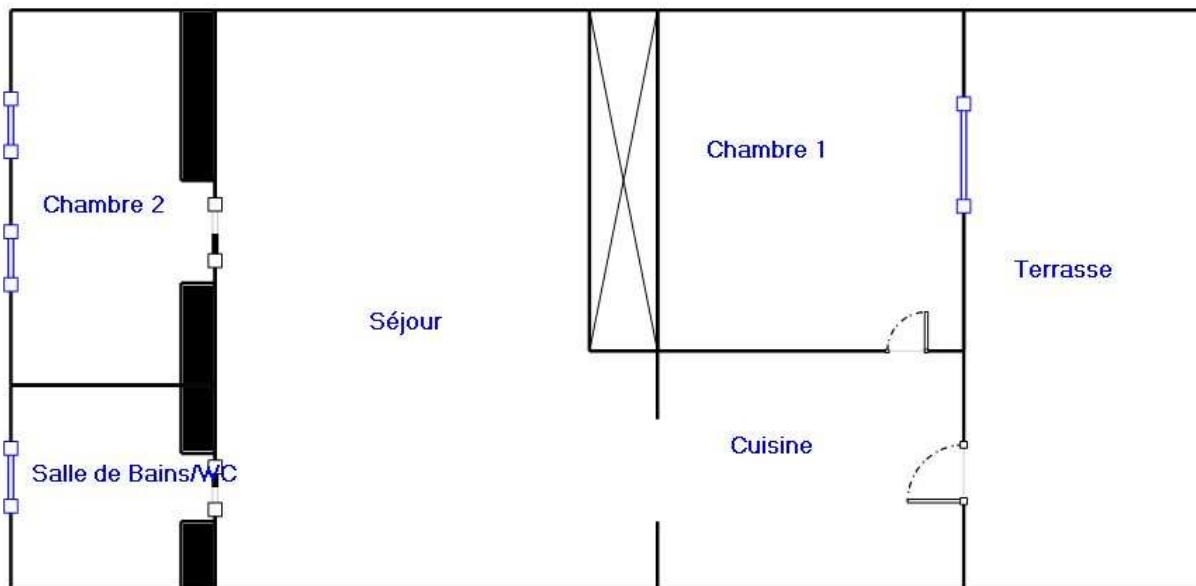
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Recommandations générales de sécurité****7.6 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Bât A - RDC - Lot N° 7

Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : M. BELKIDAR Badir Adresse du bien : 27 Boulevard Joseph Bodo (7 (Appartement)) 13015 MARSEILLE 15
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres, ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièvement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièvement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièvement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièvement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièvement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièvement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièvement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièvement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièvement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièvement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièvement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaisissent la plèvre). Dans le cas d'empoussièvement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâties et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailleur-mieux (<http://www.travailleur-mieux.fr>)

mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Tracabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2402-0051-FB
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 02/02/2024
Heure d'arrivée : 11 h 30
Temps passé sur site : 02 h 50

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Bouches-du-Rhône**
Adresse : **27 Boulevard Joseph Bodo (7 (Appartement))**
Commune : **13015 MARSEILLE 15**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Bat. A; Etage RDC, Lot numéro 7 (Appartement)**
Section cadastrale 899 K, Parcellle(s) n° 17

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
- Présence de termites dans le bâtiment**
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**
..... **Ensemble des parties privatives**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
13015 MARSEILLE (Information au 11/01/2024)
Niveau d'infestation faible
Arrêté préfectoral
Liste des arrêtés
19-juil-01 - Arrêté préfectoral -

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. BELKIDAR Badir**

Adresse :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : **SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI (Commissaires de Justice Associés)**

Adresse : **71 boulevard Oddo - Angle rue Villa Oddo**

CS 20077

13344 MARSEILLE CEDEX 15

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BAROUH Frédéric**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**

Adresse : **2332 Route de Marseille**

83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Numéro SIRET : **922403464**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11065769404 - 31/12/2024**

Certification de compétence **B2C 0452** délivrée par : **B.2.C, le 28/05/2021**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

RDC - Terrasse,
RDC - Cuisine,
RDC - Chambre 1,

RDC - Séjour,
RDC - Salle de Bains/WC,
RDC - Chambre 2

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
RDC		
Terrasse	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Crépi / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de Bains/WC	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture + Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris Bois / Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris Bois / Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétiions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mérule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mérule.

Article L 126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire Les zones situées derrière les doublages des murs, ameublement de cuisine, bibliothèque murale et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Liste détaillée des composants hors termites :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Résultats du diagnostic d'infestation d'agents de dégradation biologique
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)**

Visite effectuée le **02/02/2024**.

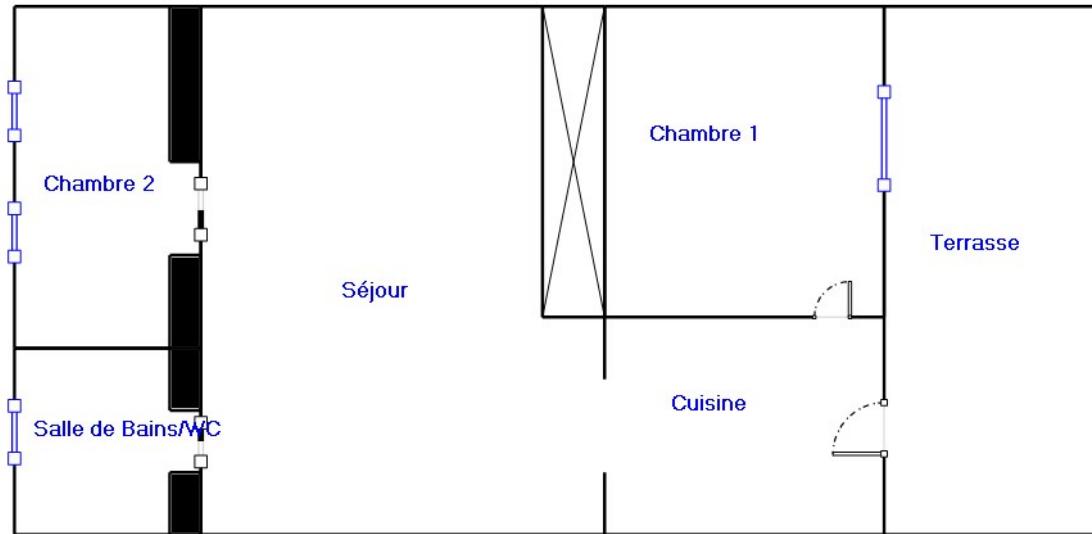
Fait à **MARSEILLE 15**, le **02/02/2024**

Par : **BAROUH Frédéric**

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1.000€
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
N° SIRET : 514 403 464
06 59 52 20 09

Annexe – Croquis de repérage

**Bât A - RDC - Lot N° 7**



Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 2402-0051-FB
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)
Date du repérage : 02/02/2024
Heure d'arrivée : 11 h 30
Durée du repérage : 02 h 50

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 12 février 2014, 23 février 2018 et du 25 juillet 2022 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Bouches-du-Rhône**
Adresse : **27 Boulevard Joseph Bodo (7 (Appartement))**
Commune : **13015 MARSEILLE 15**
Section cadastrale **899 K**, Parcelle(s) n° **17**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Bat. A; Etage RDC, Lot numéro 7 (Appartement)**
Type de bâtiment : **Habitation (partie privative d'immeuble)**
Nature du gaz distribué : **Gaz naturel**
Distributeur de gaz : **Inconnu**
Installation alimentée en gaz : **OUI**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :
Nom et prénom : **M. BELKIDAR Badir**
Adresse :
Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
..... **Autre**
Nom et prénom : **SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI (Commissaires de Justice Associés)**
Adresse : **71 boulevard Oddo - Angle rue Villa Oddo
CS 20077
13344 MARSEILLE CEDEX 15**
Titulaire du contrat de fourniture de gaz :
Nom et prénom :
Adresse :
N° de téléphone :
Références :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : **BAROUH Frédéric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**
Adresse : **2332 Route de Marseille
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**
Numéro SIRET : **922403464**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11065769404 - 31/12/2024**
Certification de compétence **B2C 0452** délivrée par : **B.2.C, le 28/05/2021**
Norme méthodologique employée : **NF P 45-500 (Juillet 2022)**

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chauffe-eau SAUNIER DUVAL Modèle: Opalia	Raccordé	10 kW	RDC - Cuisine	Mesure CO : Non réalisée Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non
Table de cuisson	Non raccordé	Non Visible	RDC - Cuisine	

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.10 - 14 Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée. (Table de cuisson) Remarques : (RDC - Cuisine) La date limite d'utilisation du tuyau non rigide est dépassée (2020) ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer le tuyau existant par un tuyau neuf

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constitutifs la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:**Néant**

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses**Commentaires :**

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

H. - Conclusion

Conclusion :

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.**
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
 - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **02/02/2024**.

Fait à **MARSEILLE 15**, le **02/02/2024**

Par : **BAROUH Frédéric**

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 3.000€
2332 Avenue de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Réf. SIRET : 597 103 854
06.59.52.20.09

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



Etat de l'Installation Intérieure d'Électricité

Numéro de dossier : 2402-0051-FB
Norme méthodologique employée : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
Date du repérage : 02/02/2024
Heure d'arrivée : 11 h 30
Durée du repérage : 02 h 50

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
Adresse : **27 Boulevard Joseph Bodo (7 (Appartement))**
Commune : **13015 MARSEILLE 15**
Département : **Bouches-du-Rhône**
Référence cadastrale : **Section cadastrale 899 K, Parcelle(s) n° 17**, identifiant fiscal : **N/A**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Bat. A; Etage RDC, Lot numéro 7 (Appartement)**
Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**
Année de construction : **<1997**
Année de l'installation : **Inconnue**
Distributeur d'électricité : **Inconnu**
Parties du bien non visitées : **Néant**

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI (Commissaires de Justice Associés)**
Adresse : **71 boulevard Oddo - Angle rue Villa Oddo
CS 20077
13344 MARSEILLE CEDEX 15**
Téléphone et adresse internet : .. **Non communiqués**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **M. BELKIDAR Badir**
Adresse :

C. – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BAROUH Frédéric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**
Adresse : **2332 Route de Marseille
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**
Numéro SIRET : **922403464**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11065769404 - 31/12/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C** le **28/05/2021** jusqu'au **27/05/2028**. (Certification de compétence **B2C 0452**)

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.6 a2	<p>Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.</p> <p>Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p>		
B3.3.6 a3	<p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.</p> <p>Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p>		
B7.3 d	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.</p> <p>Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>		
B7.3 e	<p>L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.</p> <p>Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>		
B8.3 b	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.</p> <p>Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage - Douille de chantier ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé</p>		

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a3	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. – Constatations diverses**Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes**

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques
- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B5.3 b	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin
B5.3 d	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM** (détail sur www.info-certif.fr)*

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **02/02/2024**

Etat rédigé à **MARSEILLE 15**, le **02/02/2024**

Par : BAROUH Frédéric

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1.000€
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
N° SIRET : 513 474 001 864
06 59 52 20 09

I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence priviliege, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériaux, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution. Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2413E0393744Q

Etabli le : 02/02/2024

Valable jusqu'au : 01/02/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Aperçu non disponible



Adresse : 27 Boulevard Joseph Bodo

13015 MARSEILLE 15

Bat. A; Etage RDC, N° de lot: 7 (Appartement)

Type de bien : Appartement

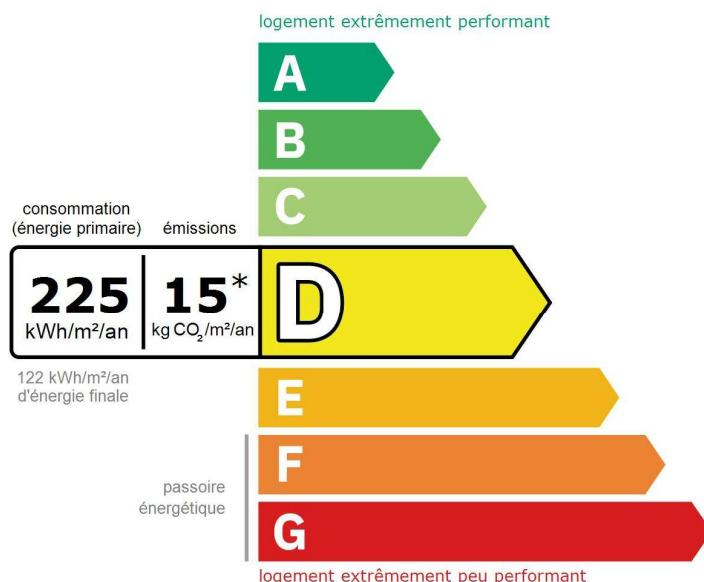
Année de construction : 1948 - 1974

Surface habitable : 35.39 m²

Propriétaire : M. BELKIDAR Badir

Adresse :

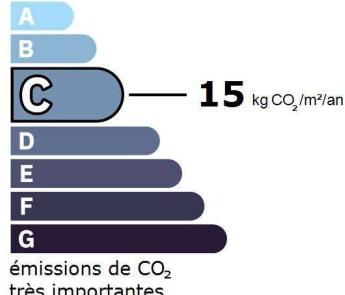
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Ce logement émet 563 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2 920 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **600 €** et **840 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

DIAGNOSTICS & EXPERTISES

2332 route de Marseille

83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

tel : 06.59.52.20.09

Diagnostiqueur : BAROUH frédéric

Email : expertisesetdiagnostics@gmail.com

N° de certification : B2C 0452

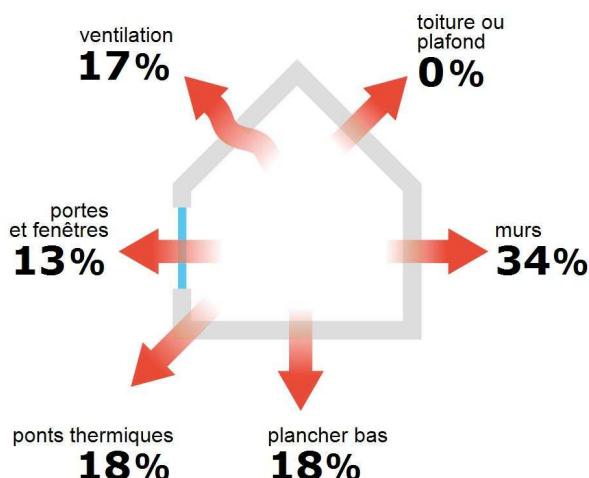
Organisme de certification : B.2.C



DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
2332 route de Marseille
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
tel : 06.59.52.20.09

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

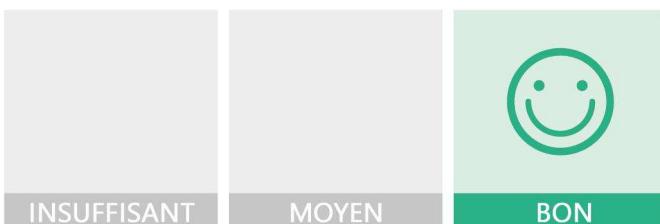


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
thermomètre chauffage	⚡ Électrique 6 330 (2 752 é.f.)	entre 450 € et 620 €	75 %
douche eau chaude	🔥 Gaz Naturel 1 504 (1 504 é.f.)	entre 140 € et 200 €	23 %
ventilateur refroidissement			0 %
ampoule éclairage	⚡ Électrique 154 (67 é.f.)	entre 10 € et 20 €	2 %
ventilateur auxiliaires			0 %
énergie totale pour les usages recensés :	7 989 kWh (4 324 kWh é.f.)	entre 600 € et 840 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 83ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -25% sur votre facture **soit -174€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 83ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur ≥ 40 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur ≥ 40 cm non isolé donnant sur un local chauffé	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Chauffe-eau gaz à production instantanée installé entre 2001 et 2015
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 8000 à 11900€

Lot	Description	Performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. ⚠️ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	$R > 3,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 4700 à 7000€

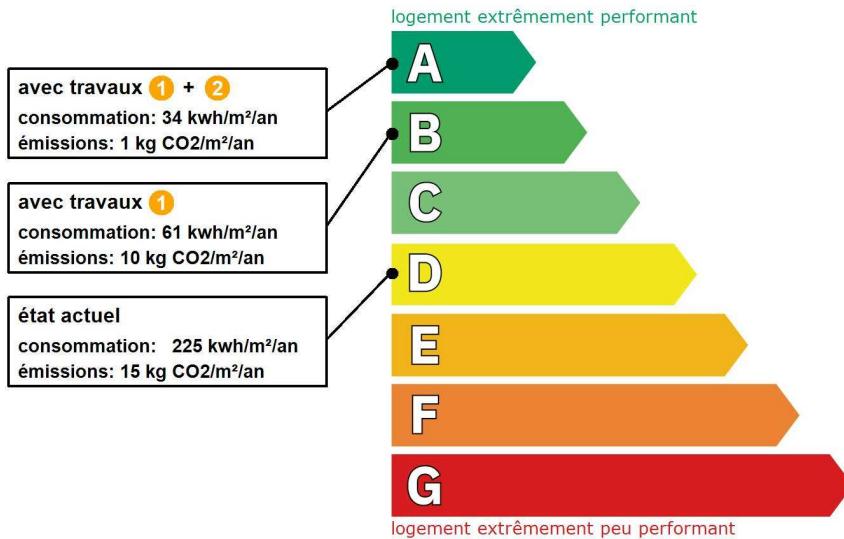
Lot	Description	Performance recommandée
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠️ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$Uw = 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}, Sw = 0,42$
Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires :

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

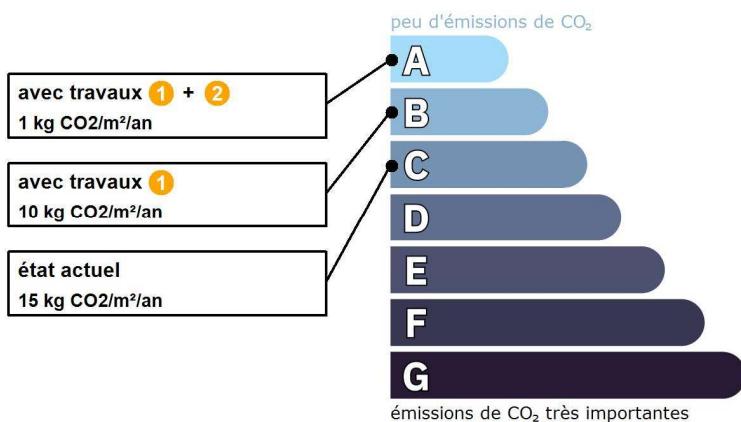
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Référence du DPE : **2402-0051-FB**

Date de visite du bien : **02/02/2024**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 899 K, Parcelle(s) n° 17**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	13 Bouches du Rhône
Altitude	Donnée en ligne	29 m
Type de bien	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	35.39 m ²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.65 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré 10,77 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≥ 40 cm
Mur 2 Sud	Isolation	Observé / mesuré non
	Surface du mur	Observé / mesuré 8,87 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en blocs de béton pleins
Mur 3 Ouest	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≥ 40 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
	Surface du mur	Observé / mesuré 25,52 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré un local chauffé
Mur 4 Est	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≥ 40 cm
	Isolation	Observé / mesuré non

Mur 4 Est	Surface du mur	Observé / mesuré	25,52 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	≥ 40 cm
	Isolation	Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas	Observé / mesuré	35,39 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un terre-plein
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré	35.39 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré	35.39 m ²
	Type de pb	Observé / mesuré	Dalle béton
Plafond	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	Observé / mesuré	35,39 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Sud	Surface de baies	Observé / mesuré	1.32 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
Fenêtre 2 Nord	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	1.16 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Porte-fenêtre Sud	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	1.74 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud

	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Porte-fenêtre Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 1	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 2	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4.9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 2 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 3	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	7.5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plafond
Pont Thermique 4	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4.5 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher Int.
Pont Thermique 5	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	2.6 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Refend
Pont Thermique 6	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	2.6 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
Pont Thermique 7	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4.5 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plafond
Pont Thermique 8	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4.5 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 9	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	2.6 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Refend
Pont Thermique 10	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	2.6 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher
Pont Thermique 11	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4.5 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	🔍 Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	🔍 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	🔍 Observé / mesuré oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré Installation de chauffage simple

Type générateur	Observé / mesuré	Électrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
Année installation générateur	Valeur par défaut	1948 - 1974
Energie utilisée	Observé / mesuré	Électrique
Type émetteur	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
Type de chauffage	Observé / mesuré	divisé
Equipement intermittence	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré	1
Type générateur	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chauffe-eau gaz à production instantanée installé entre 2001 et 2015
Année installation générateur	Observé / mesuré	2001 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Energie utilisée	Observé / mesuré	Gaz Naturel
Présence d'une veilleuse	Observé / mesuré	non
Eau chaude sanitaire		
Chaudière murale	Observé / mesuré	non
Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Observé / mesuré	non
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	Observé / mesuré	non
Type de distribution	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
Type de production	Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : DIAGNOSTICS & EXPERTISES 2332 route de Marseille 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél. : 06.59.52.20.09 - N°SIREN : 922403464 - Compagnie d'assurance : AXA n° 11065769404

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

2413E0393744Q





Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2402-0051-FB
Date du repérage : 02/02/2024
Heure d'arrivée : 11 h 30
Durée du repérage : 02 h 50

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<p>Localisation du ou des bâtiments :</p> <p>Département : Bouches-du-Rhône Adresse : 27 Boulevard Joseph Bodo (7 (Appartement)) Commune : 13015 MARSEILLE 15 Section cadastrale 899 K, Parcelle(s) n° 17 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bat. A; Etage RDC, Lot numéro 7 (Appartement)</p>	<p>Désignation du client :</p> <p>Nom et prénom : .. M. BELKIDAR Badir Adresse :</p>
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
<p>Nom et prénom : SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI (Commissaires de Justice Associés) Adresse : 71 boulevard Oddo - Angle rue Villa Oddo - CS 20077 13344 MARSEILLE CEDEX 15</p>	<p>Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives</p>
Désignation de l'opérateur de diagnostic	
<p>Nom et prénom : BAROUH Frédéric Raison sociale et nom de l'entreprise : DIAGNOSTICS & EXPERTISES Adresse : 2332 Route de Marseille 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Numéro SIRET : 922403464 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA Numéro de police et date de validité : 11065769404 - 31/12/2024</p>	

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 46,09 m² (quarante-six mètres carrés zéro neuf)
Surface au sol totale : 46,09 m² (quarante-six mètres carrés zéro neuf)

Résultat du repérage

Date du repérage :

02/02/2024Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI (Commissaires de Justice Associés)

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
RDC - Cuisine	8.53	8.53	
RDC - Chambre 1	11.53	11.53	Dont 1.63m ² de placard
RDC - Séjour	15.33	15.33	
RDC - Salle de Bains/WC	3.5	3.5	Pièce désignée comme faisant partie d'une cour individuelle. Sous réserve que ce soit une pièce à usage privative
RDC - Chambre 2	7.2	7.2	Pièce désignée comme faisant partie d'une cour individuelle. Sous réserve que ce soit une pièce à usage privative

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :**Surface loi Carrez totale : 46,09 m² (quarante-six mètres carrés zéro neuf)****Surface au sol totale : 46,09 m² (quarante-six mètres carrés zéro neuf)****Résultat du repérage – Parties annexes**

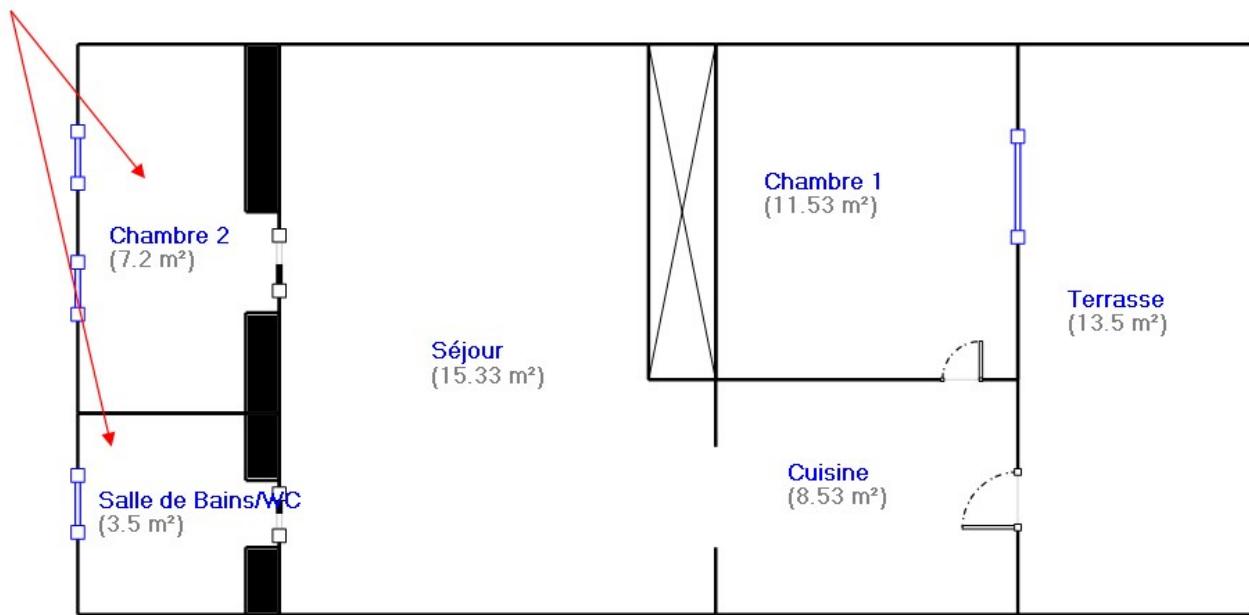
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
RDC - Terrasse	0	13.5	

Fait à MARSEILLE 15, le 02/02/2024

Par : BAROUH Frédéric

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 3.000€
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
RCS Toulon 324 401 864
06.59.52.20.09

Pièces désignées comme faisant partie d'une cour individuelle

**Bât A - RDC - Lot N° 7**



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2402-0051-FB** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 27 Boulevard Joseph Bodo (7 (Appartement)) 13015 MARSEILLE 15.

Je soussigné, **BAROUH Frédéric**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIAGNOSTICS & EXPERTISES** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Termites	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Gaz	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Electricité	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
DPE	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	29/06/2028 (Date d'obtention : 30/06/2021)
Plomb	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	29/06/2028 (Date d'obtention : 30/06/2021)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 11065769404 valable jusqu'au 31/12/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **MARSEILLE 15**, le **02/02/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1.000€
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
N° SIRET : 549 924 003 664
06.59.52.20.09

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

27 AVENUE JOSEPH BODO 13015 MARSEILLE

Adresse: 27 Avenue joseph bodo 13015
MARSEILLE 15

Coordonnées GPS: 43.331058, 5.362039

Cadastre: K 17

Commune: MARSEILLE 15

Code Insee: 13215

Reference d'édition: 2576460

Date d'édition: 02/02/2024

Vendeur:

M. BELKIDAR

Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 2

630 BASIAS, 2 BASOL, 8 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 2		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain	Approuvé	28/10/2002
		Mouvement de terrain	Approuvé	26/06/2012
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	26/06/2012
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation	Approuvé	23/02/2017
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	23/02/2017
		Inondation	Approuvé	20/06/2019
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	20/06/2019
PPR Naturels Feu de forêt	NON	Feu de forêt	Approuvé	21/05/2018
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/> **JCUFS**

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	IAL-13055-8	du	Septembre 2019	Mis à jour le
Adresse de l'immeuble	27 Avenue Joseph bodo	Code postal ou Insee	13015	Commune
			K 17	MARSEILLE 15
Références cadastrales :				

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

prescrit	anticipé	approuvé	X	Oui	X	Non
----------	----------	----------	---	-----	---	-----

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation	crue torrentielle	remontée de nappe	avalanches
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique	feux de forêt
séisme	volcan	autres	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui	Non	X
-----	-----	---

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non	
-----	-----	--

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (**érosion**)

Oui	Non	X
-----	-----	---

Si oui, exposition à l'horizon des :

30 ans	100 ans	
--------	---------	--

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

Oui	Non	X
-----	-----	---

prescrit	anticipé	approuvé	X	date
----------	----------	----------	---	------

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain	autres
-----------------------	--------

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui	Non	X
-----	-----	---

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non	
-----	-----	--

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui	Non	X
-----	-----	---

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression
---------------	-----------------	----------------------

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui	Non	X
-----	-----	---

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui	Non	
-----	-----	--

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui	Non	
-----	-----	--

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non	
-----	-----	--

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible	X faible	modérée	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui	Non	X
-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui	Non	X
-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui	Non	X
-----	-----	---

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux:

zone D	zone C	zone B	zone A
faible	modérée	forte	très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

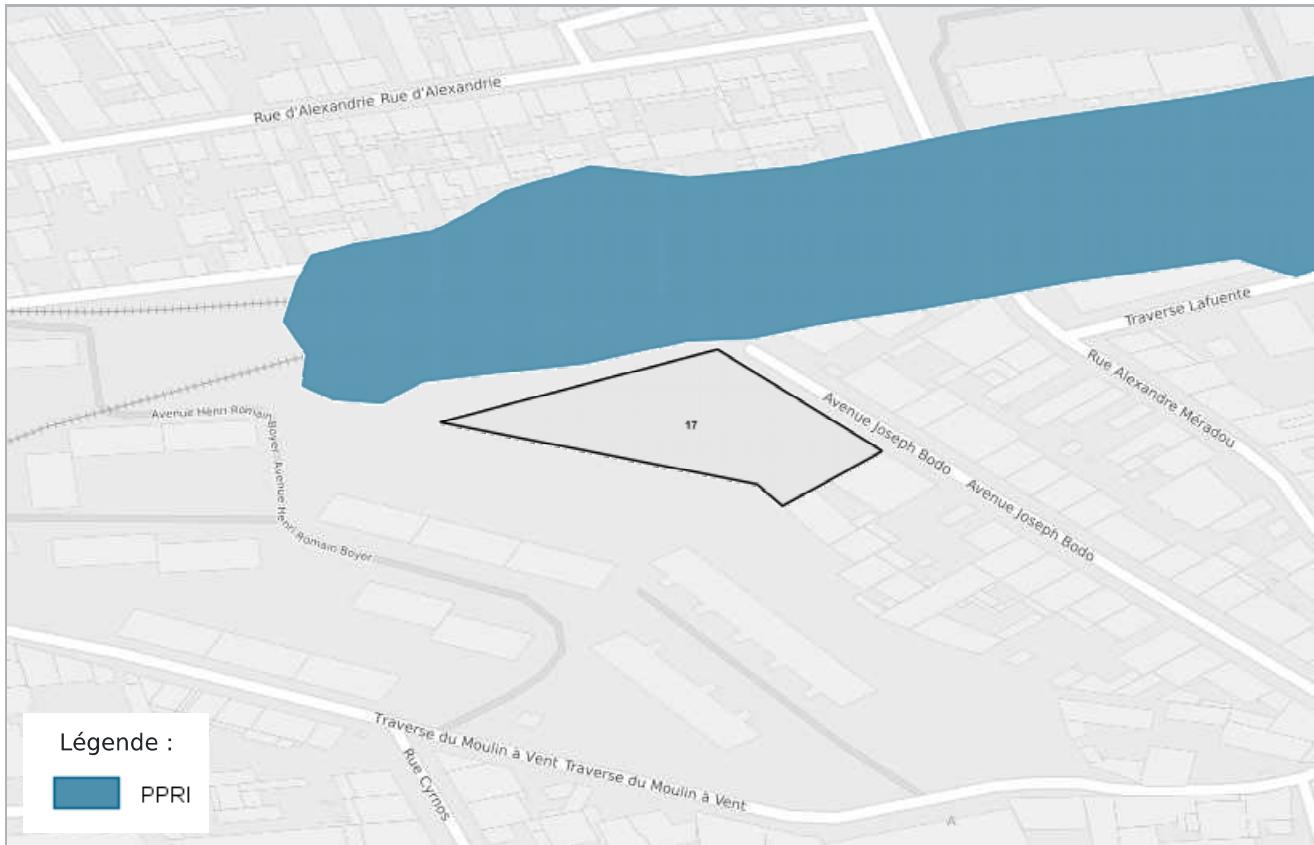
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui	Non	
-----	-----	--

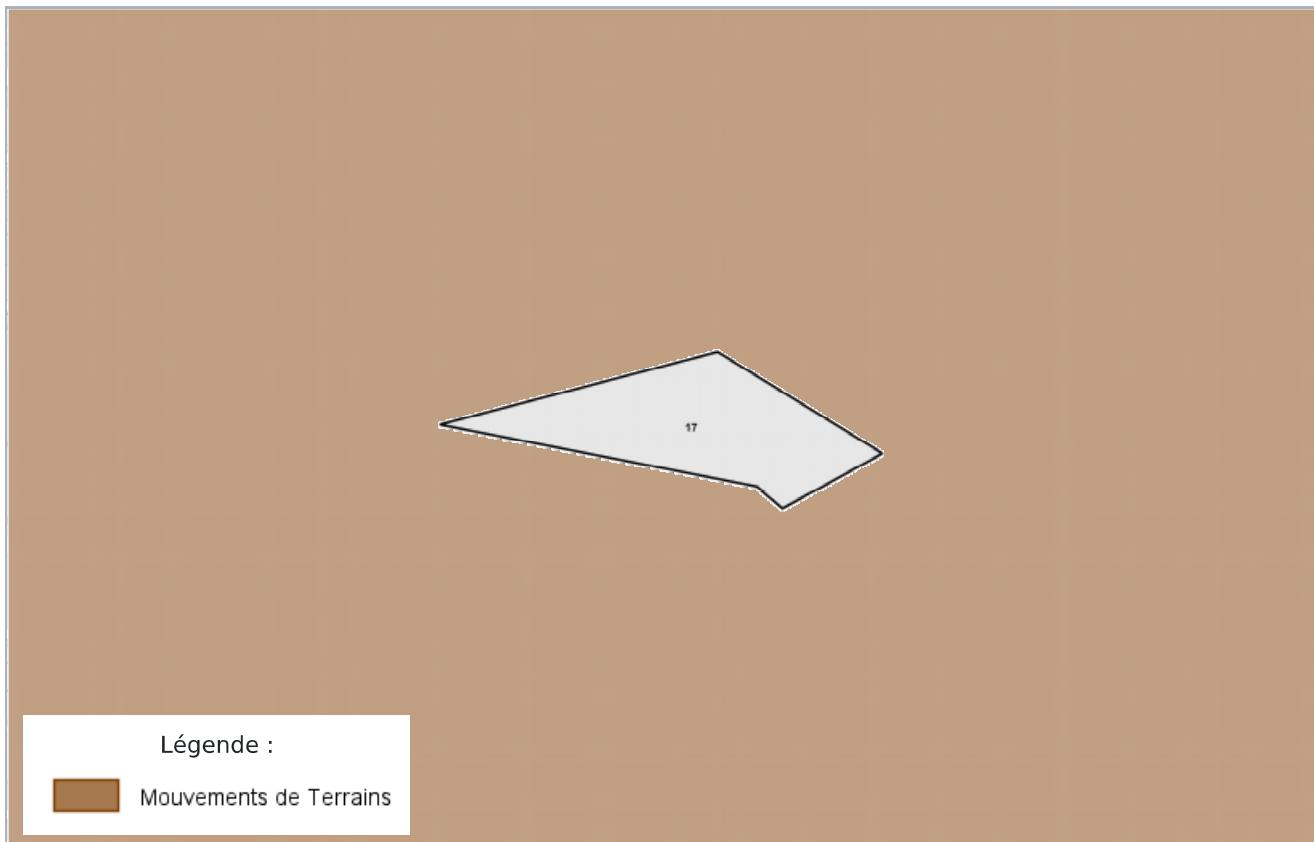
vendeur	date / lieu	acquéreur
---------	-------------	-----------

M. BELKIDAR	02/02/2024 / MARSEILLE 15	
-------------	---------------------------	--

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



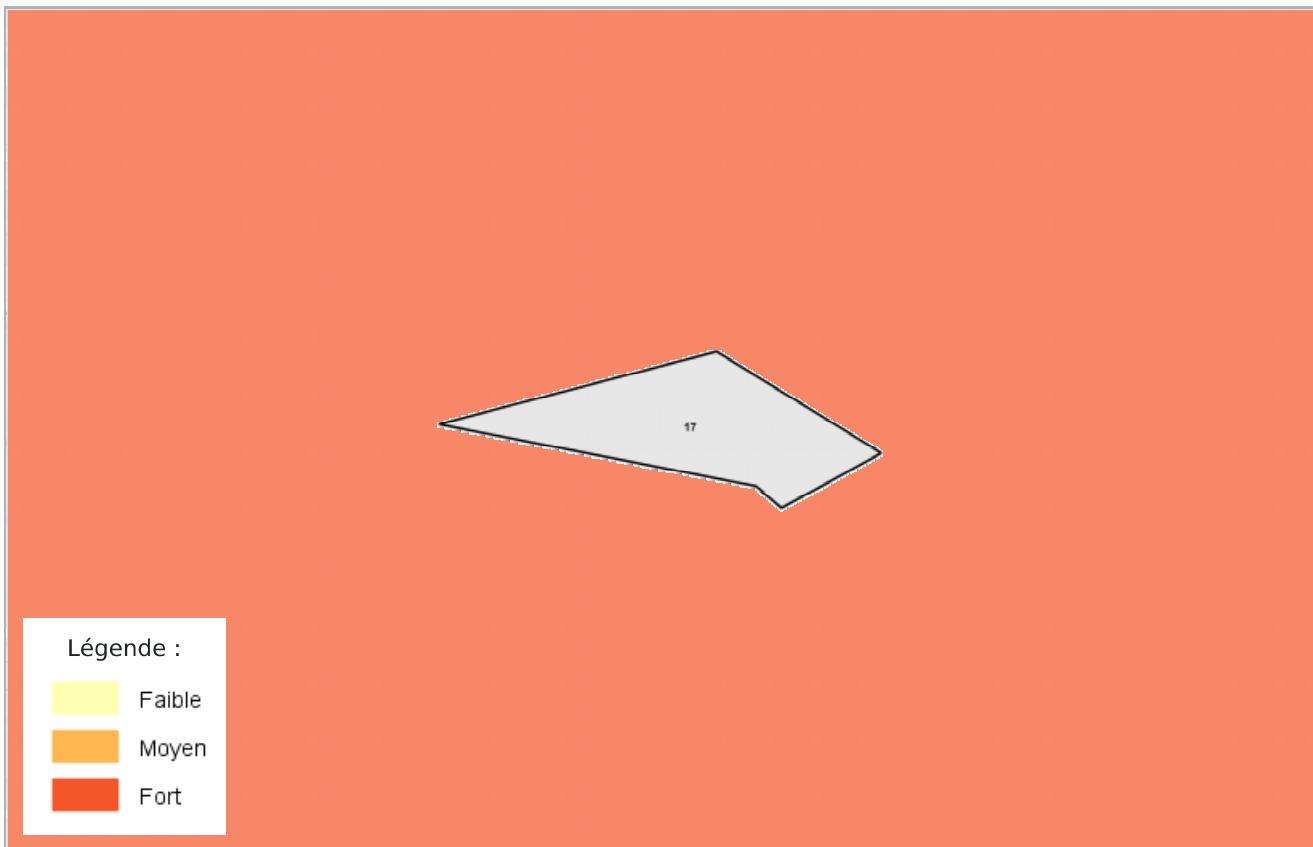
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



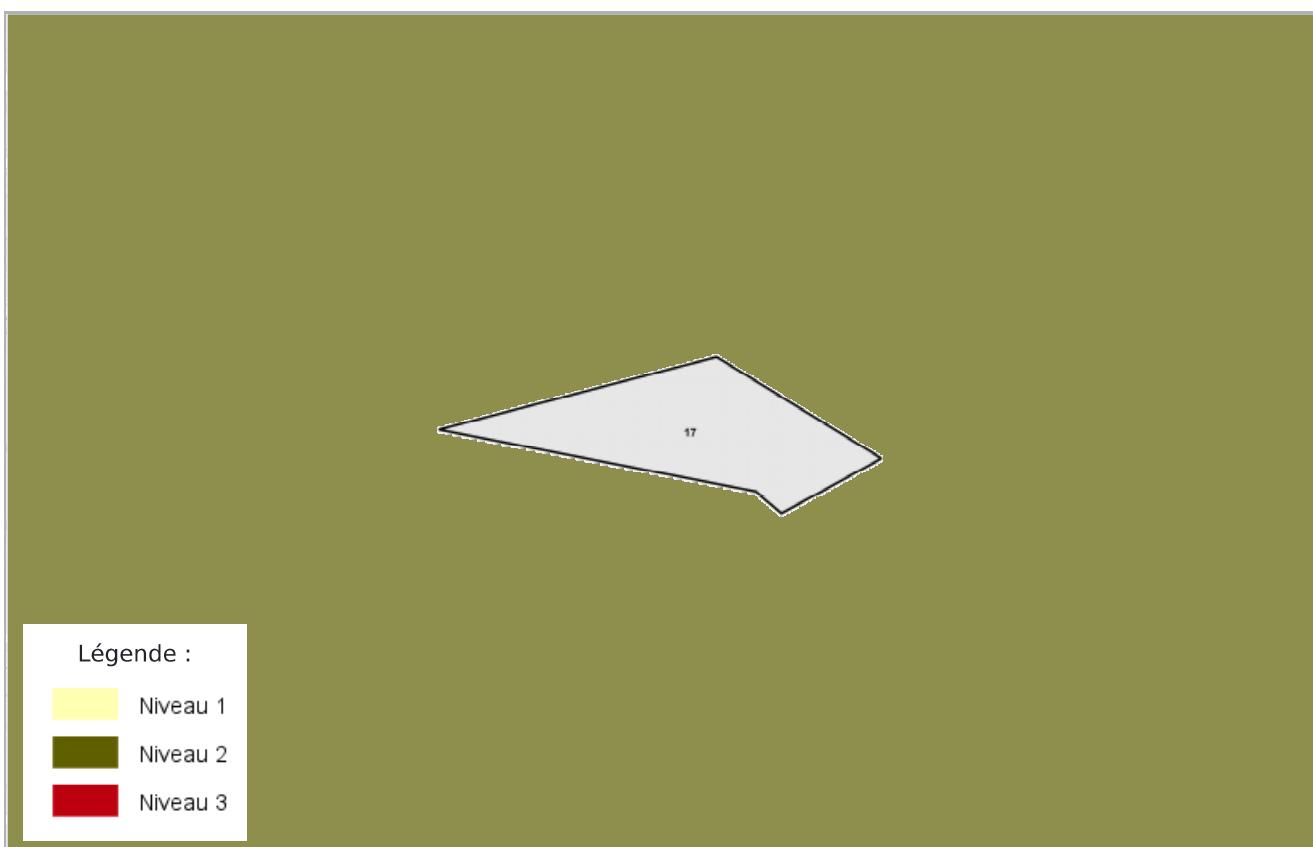
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



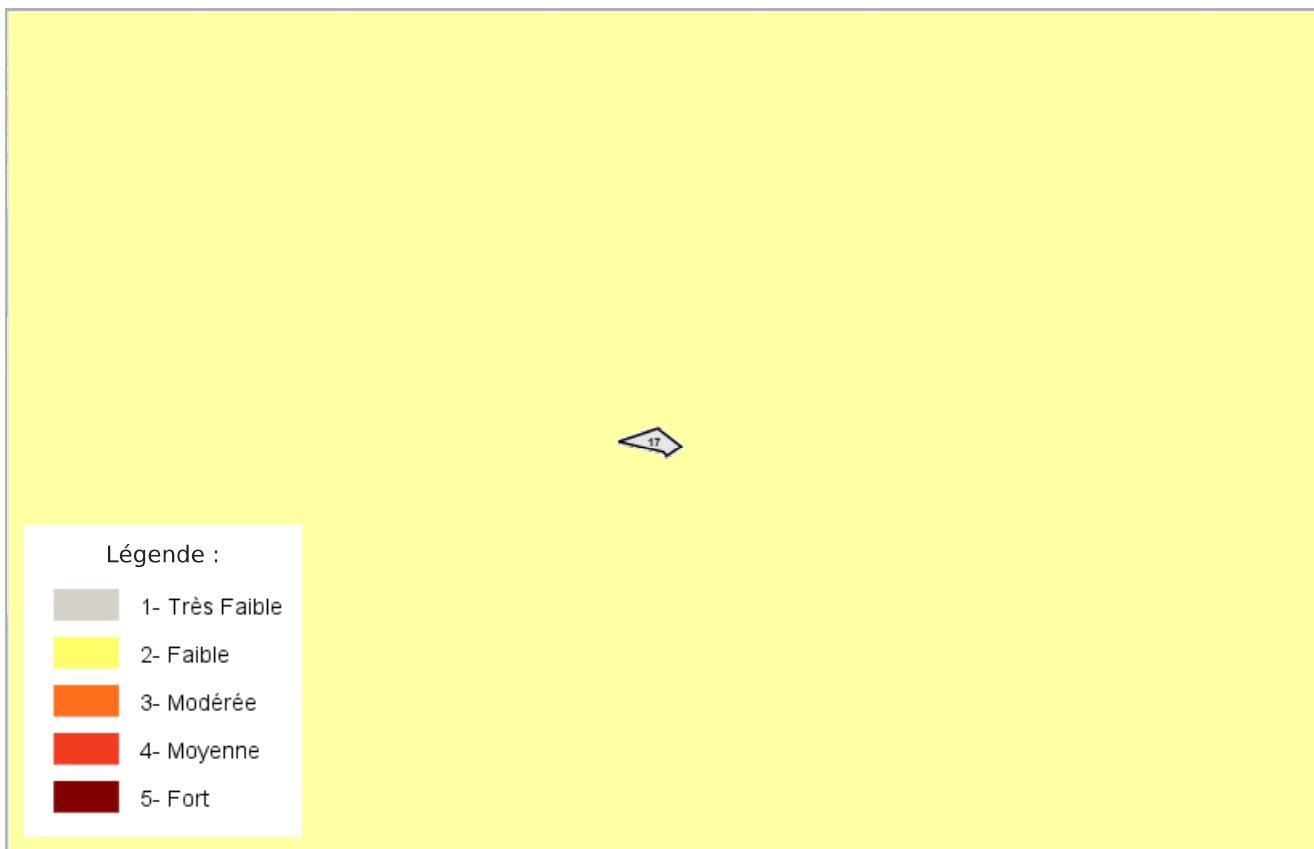
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



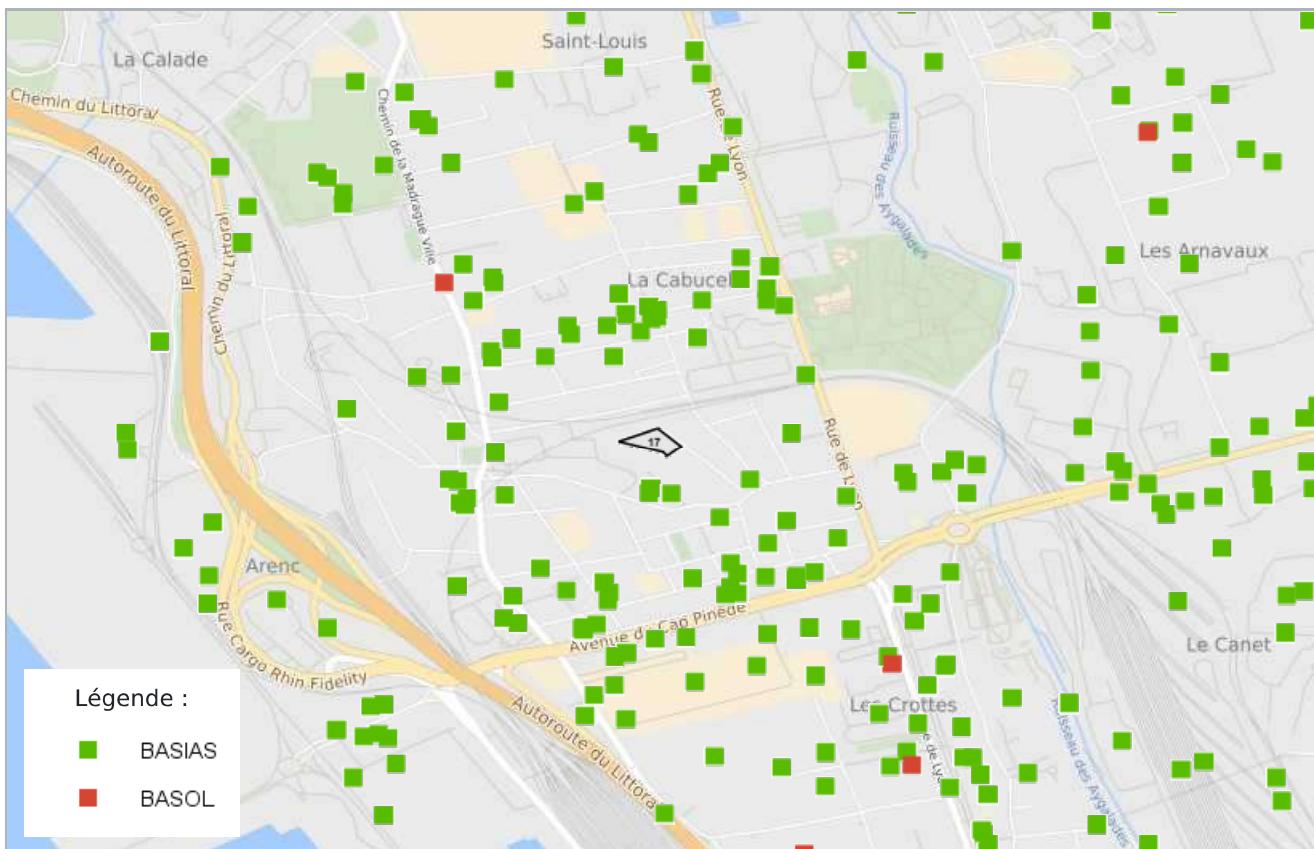
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



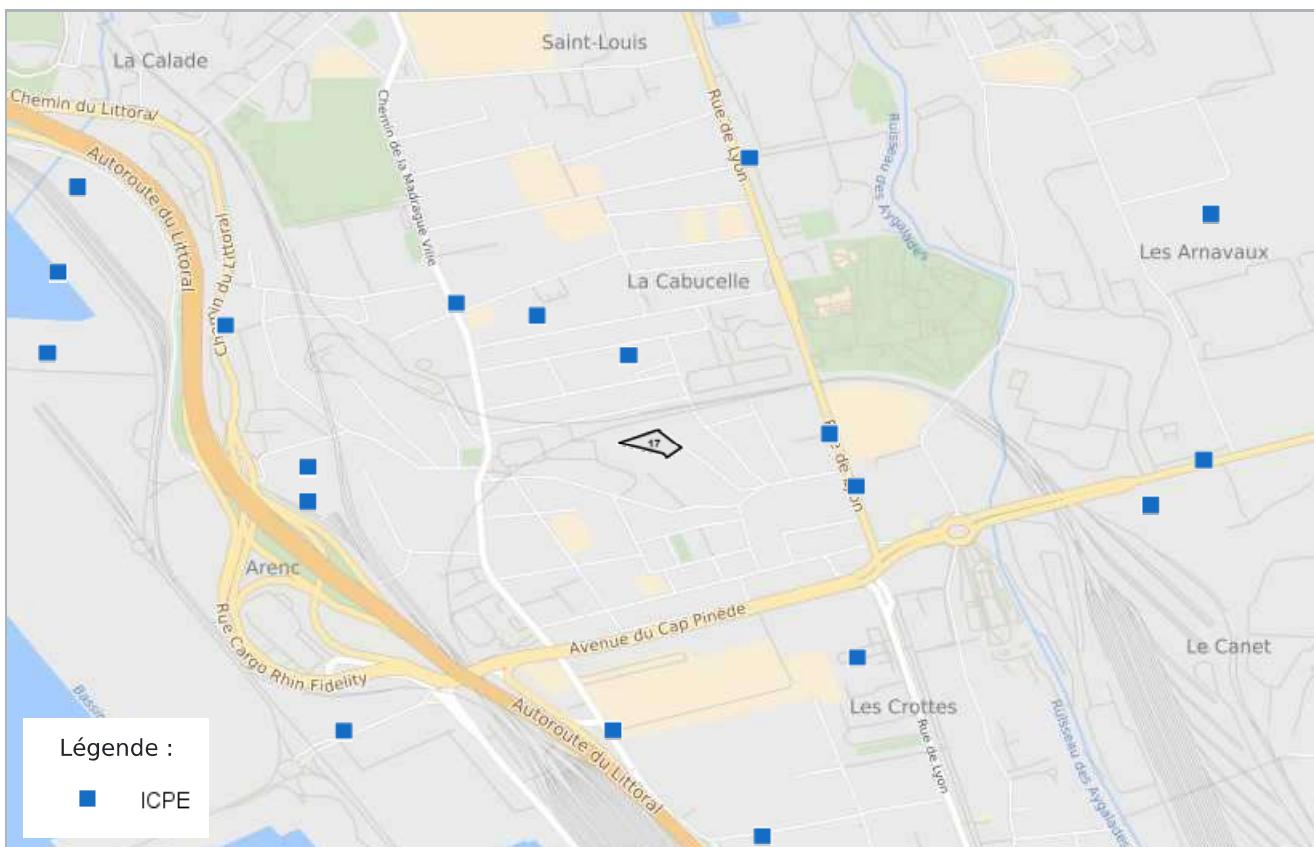
CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



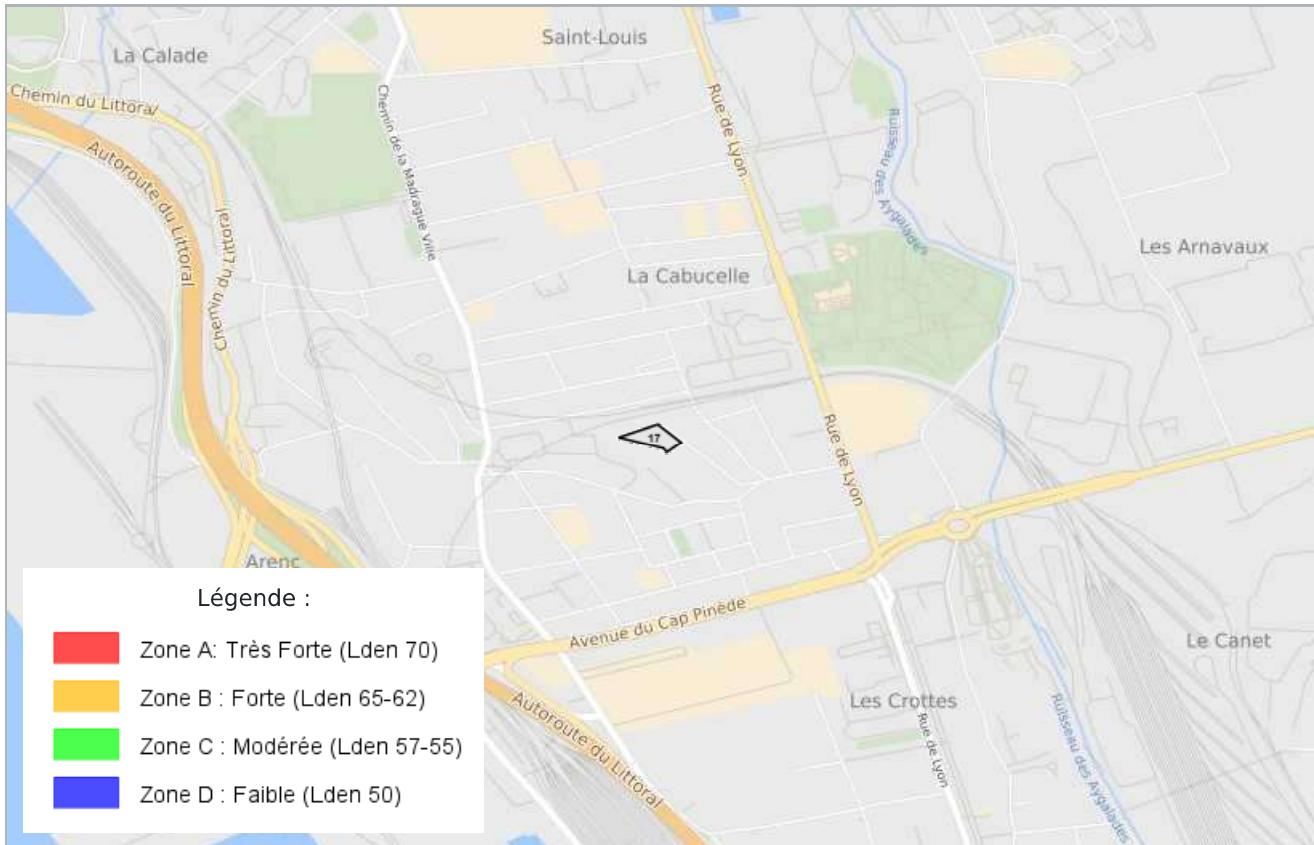
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



Légende :

- Zone A: Très Forte (Lden 70)
- Zone B : Forte (Lden 65-62)
- Zone C : Modérée (Lden 57-55)
- Zone D : Faible (Lden 50)

LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

None Traverse Moulin à vent du MARSEILLE		64 mètres
SSP3985577 En arrêt	Meradou	
19 bis Chemin Cabucelle de la MARSEILLE		70 mètres
SSP3984053 En arrêt	STE MARSEILLAISE DE TRAFIC MARITIME	
None Traverse Moulin du MARSEILLE		73 mètres
SSP3983918 Indéterminé	M.Kasendy	
1 rue Alexandre Méradou MARSEILLE		113 mètres
SSP3987989 Indéterminé	Ripolin-Georger-Freitag	
None Traverse Moulin à vent du MARSEILLE		135 mètres
SSP3985383 En arrêt	Atelier de menuiserie Mécanique <i>Atelier de Menuiserie</i>	
22 boulevard Marie Joseph MARSEILLE		147 mètres
SSP3984055 En arrêt	ETS VAN CANWENBERGUE	
181 rue de Lyon MARSEILLE		152 mètres
SSP3992068 Indéterminé	SURPLUS MARSEILLE (1972)	
35 Chemin Madrague de la ville de la MARSEILLE		169 mètres
SSP3985530 En arrêt	Condat et Cie en 1924, Fabrique d'huiles, graisses et savons industriels de Mme veuve Condat en 1919	
None boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		178 mètres
SSP3985924 En arrêt	Sté Mérédionale des Produits chimiques agricoles	
None Chemin Madrague Ville de la MARSEILLE		180 mètres
SSP3983835 En arrêt	M.CLERGUE	
61 boulevard Méditerranée (de la) MARSEILLE		183 mètres
SSP3989248 Indéterminé	Méditerranée Pièces Auto	
84 Chemin Madrague de la MARSEILLE		185 mètres
SSP3985504 Indéterminé	Jules PONCHON	

15 boulevard Marie Joseph MARSEILLE		188 mètres
SSP3983871 En arrêt	ETS VAN CAUVENBERGUE ET CIE <i>PEINTURES TRITON</i>	
24 rue Séraphin MARSEILLE		198 mètres
SSP3985568 En arrêt	Laborde et Roselini	
61 boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		203 mètres
SSP3985467 Indéterminé	Le comptoir général de triperie en 1939	
43 boulevard MEDITERRANEE de la MARSEILLE		205 mètres
SSP3984476 Indéterminé	ETS PROJ-ACIER	
41 boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		209 mètres
SSP3985674 Indéterminé	Utilisation Moderne des déchets industriels d'animaux, A. GRAWITZ et Fils	
73 boulevard Méditerranée (de la) MARSEILLE		209 mètres
SSP3991070 Indéterminé	SARL EURO MED / CANNIZZARO Christian	
3 rue Villa Oddo MARSEILLE		212 mètres
SSP3985567 En arrêt	Gustave NEL	
173 rue Lyon de MARSEILLE		217 mètres
SSP3985875 En arrêt	Arnaud fils	
67 boulevard Oddo et rue G.B Chaise MARSEILLE		217 mètres
SSP3985755 En arrêt	Sté anonyme des huiles Renault	
52 boulevard Mediterranée de la MARSEILLE		218 mètres
SSP3984014 En arrêt	STE MARSEILLAISE DES ESSENCES	
40 boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		222 mètres
SSP3985351 En arrêt	Fabrique Escarnot <i>Fiche.43 inventaire MPM</i>	
12 Impasse Guyon MARSEILLE		223 mètres
SSP3984576 Indéterminé	FONDERIE RAGES	
60 boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		224 mètres
SSP3984062 En arrêt	STE INDUSTRIELLE DE REPARATIONS ET REPRESENTATIONS AUTOMOBILES ET MECANIQUES	

87 boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		228 mètres
SSP3985465 Indéterminé	Etablissements BOUCHARD fils aîné en1932 <i>Fiche.43 inventaire MPM</i>	
57 boulevard Oddo MARSEILLE		230 mètres
SSP3992659 Indéterminé	KMA	
None Traverse Madrague de la, Cap Pinède MARSEILLE		231 mètres
SSP3985481 En arrêt	Cie des Docks et Entrepôts de Marseille (1892), Sté Générale des Peintures Sous-marines (1886)	
195 Chemin Madrague Ville de la MARSEILLE		232 mètres
SSP3984025 En arrêt	ETS SAREG (Société Anonyme de Représentations Générales	
None Impasse Michel MARSEILLE		232 mètres
SSP3985711 Indéterminé	Scierie Mécanique de M. Durione Jean	
70 boulevard Oddo MARSEILLE		238 mètres
SSP3992618 En arrêt	Sté anonyme des huiles Renault / KS AUTO 70	
191 Chemin Madrague Ville (de la) MARSEILLE		240 mètres
SSP3992651 Indéterminé	Carrosserie Michel	
82 boulevard Méditerranée MARSEILLE		241 mètres
SSP3989047 Indéterminé	Société METAUX DE LA MEDITERRANEE	
1 Traverse Madrague ville de la MARSEILLE		241 mètres
SSP3985840 En arrêt	Ets JULIEN (1930), Société générale des peintures sous marines (1886)	
9 boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		242 mètres
SSP3985521 En arrêt	Marius DUCIEL	
153 rue Lyon (de) MARSEILLE		243 mètres
SSP3988366 Indéterminé	MARTINET Michel <i>Pressing 'Une heure à Neuf'</i>	
193 Chemin Madrague de la ville de la MARSEILLE		244 mètres
SSP3985796 Indéterminé	Garage Michel en 1979, Au bleu de France en 1956, Blanchisserie Teinturerie Méridionale en 1934	
22 boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		246 mètres
SSP3985934 En arrêt	Ets Griva et cie	

6 rue Butineuse de la MARSEILLE		250 mètres
SSP3985576 En arrêt	Jean-Pierre HISPA	
3 rue Mathilde MARSEILLE		256 mètres
SSP3985842 En arrêt	Aurenti frères	
3 Chemin Mouton (du) MARSEILLE		258 mètres
SSP3989927 En arrêt	Sté NOVAFER	
19 rue Rabattu MARSEILLE		259 mètres
SSP3984159 En arrêt	POLLIO ET CIE	
76 boulevard Oddo MARSEILLE		260 mètres
SSP3992661 Indéterminé	Carrosserie Oddo	
211 Chemin Madrague Ville de la MARSEILLE		260 mètres
SSP3985710 En arrêt	Sté des mines de Bitume et d'asphalte du Centre (SMAC) (1952) / SMAC ACIEROID (1981)	
None boulevard Oddo MARSEILLE		265 mètres
SSP3985422 En arrêt	Sté des huilleries Darier de Rouffio	
58 boulevard Oddo MARSEILLE		270 mètres
SSP3985565 En arrêt	Charles POIRIER	
2 rue Mouton MARSEILLE		272 mètres
SSP3983952 En arrêt	VINCENT SCHELZO	
3 boulevard Capitaine Gèze du MARSEILLE		272 mètres
SSP3984078 En arrêt	ETS ECONOMIQUES DU CASINO GUICHARD PERRACHON	
25 boulevard Oddo MARSEILLE		279 mètres
SSP3992656 Indéterminé	Garage des Dunes	
5 boulevard Méditerranée (de la) MARSEILLE		280 mètres
SSP3989757 Indéterminé	Société française du ricin SFR	
83 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE		283 mètres
SSP3992654 Indéterminé	AUTO DISTRIBUTION	

154 Chemin Madrague Ville (de la) MARSEILLE		284 mètres
SSP3992658 Indéterminé	Huileries Darier et Rouffio	
231 rue Lyon de MARSEILLE		286 mètres
SSP3985696 Indéterminé	Rollandin et Longinetti	
None Crottes Les MARSEILLE		289 mètres
SSP3986519 En arrêt	UGD	
85 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE		293 mètres
SSP3992655 Indéterminé	HONDA	
2 boulevard Méditerranée de la MARSEILLE		300 mètres
SSP3985511 Indéterminé	Pierre VERGNAUD en 1960, Guido Baldini en 1931	
51 Chemin vicinal Madrague (de la) MARSEILLE		300 mètres
SSP3992671 Indéterminé	SA Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre (SAMBAC)	
5 boulevard Mediterranée de la MARSEILLE		300 mètres
SSP3983844 Indéterminé	STE AGRICOLA (ancienne BLAIN ET CIE), Sté Française de Ricin (1964) <i>USINE MEDITERRANEE</i>	
39 boulevard Capitaine Gèze du MARSEILLE		306 mètres
SSP3984026 En arrêt	SA LORILLEUX LEFRANC	
None avenue Général Brissac du MARSEILLE		314 mètres
SSP3985964 En arrêt	Atelier de M. Brissac	
164 Chemin Madrague de la MARSEILLE		321 mètres
SSP3984100 En arrêt	ROGER VILLEDIEU <i>Caragum International</i>	
4 boulevard Oddo MARSEILLE		326 mètres
SSP3992657 Indéterminé	TRUCKS	
16 boulevard Arthur Michaud MARSEILLE		328 mètres
SSP3990110 Indéterminé	Hans Nawrocki	
148 Chemin Madrague ville (de la) MARSEILLE		337 mètres
SSP3988989 En arrêt	société méditerranéenne d'exploitation automobiles	

8 boulevard Honorine MARSEILLE		337 mètres
SSP3984444	STE GENERALE DU MIDI	
En arrêt		
148 Chemin Madrague (de la) MARSEILLE		338 mètres
SSP3992613	STE NAVILAC	
En arrêt		
245 rue Lyon de MARSEILLE		338 mètres
SSP3986479	Sté Lunes	
En arrêt		
148 Chemin Madrague de la MARSEILLE		340 mètres
SSP3983878	STE FLUIDE MOUSSE ET STE NEW LAC	
En arrêt		
42 Chemin Madrague de la MARSEILLE		340 mètres
SSP3983816	STE DES HUILERIES DARIER DE ROUFFIO	
En arrêt	<i>Usines de la Madrague</i>	
22 boulevard Mouren MARSEILLE		341 mètres
SSP3985434	DURBEC Louis & Cie (1919), DURBEC Frères et Cie (1924), SARL DURBEC et Cie (1969)	
En arrêt		
148 Chemin Madrague (de la) MARSEILLE		342 mètres
SSP3983925	Ste des Huileries Darier de Rouffio (1925) / STE NAVILAC (1953)	
En arrêt		
173 Chemin Madrague Ville de la MARSEILLE		347 mètres
SSP3983858	ETS GARDELLA (ets CONDAT & Cie en 1934) // DEVENU HOMEBOX	
En arrêt		
258 Chemin Madrague-Ville MARSEILLE		350 mètres
SSP3988180	Société Phocéenne de Travaux (SPT)	
Indéterminé		
124 Route nationale Viste (de la) MARSEILLE		357 mètres
SSP3988718	SCI ESPACE / SA La Viste Automobile	
Indéterminé	<i>Renault</i>	
4 Chemin Aygalades des MARSEILLE		357 mètres
SSP3985739	Sté Lille Bonnière et Colombes	
En arrêt		
169 Chemin Madrague-Ville (de la) MARSEILLE		364 mètres
SSP3983951	LA SOCIETE DES CONSOMMATEURS DE PETROLE	
En arrêt		
171 Chemin Madrague-Ville MARSEILLE		364 mètres
SSP3988786	SA Essences et Carburants de France (DEVENU CENTRE DE LAVAGE VOITURE)	
En arrêt	<i>ELF (1979), SARL Station-service Madrague Ville Nord (1973)</i>	

19 avenue Cap Pinède ROC 3 (du) MARSEILLE		370 mètres
SSP3991706 Indéterminé	SA Cap Pinède Automobile	
None boulevard Capitaine Gèze (du) MARSEILLE		372 mètres
SSP3992610 En arrêt	ETS rocca, Tassy et de Roux <i>Usine Théodora</i>	
19 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE		373 mètres
SSP3988914 Indéterminé	ELF-France (1973) / SA Cap Pinède Automobile / Renault	
None Cap Pinède MARSEILLE		374 mètres
SSP3985693 Indéterminé	Electricité de France <i>Usine du cap Pinède</i>	
19 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE		379 mètres
SSP3992652 Indéterminé	CAP PINÈDE AUTO	
270 Chemin Madrague Ville MARSEILLE		392 mètres
SSP3988105 En arrêt	Provençale des gaz comprimés (Airgaz) (1929) / LINDE GAZ Industriels (1998)	
2 avenue Aygalades des MARSEILLE		398 mètres
SSP3985681 Indéterminé	L. Court de Payen et L. Falque	
None Chemin Aygalades (des) MARSEILLE		403 mètres
SSP3992611 En arrêt	ETS rocca, Tassy et de Roux <i>Usine Théodora</i>	
99 rue Lyon de MARSEILLE		407 mètres
SSP3985537 Indéterminé	Total France //ex: STE ELF ANTARGAZ / ex: Chantiers Navals et Chaudronnerie du Midi <i>station service Relais Mistral</i>	
154 rue Lyon de MARSEILLE		408 mètres
SSP3985391 Indéterminé	Etablissement de modelerie mécanique (TEISSONNIER Charles)	
130 Chemin Madrague ville (de la) MARSEILLE		408 mètres
SSP3984446 Indéterminé	SA Chrysler France/ Sté d'application spécialisées et d'équipements (SASE) / Société des Chantiers et Atelier de Provence/ ALSTHOM-ATLANTIQUE	
130 Chemin Madrague (de la) MARSEILLE		421 mètres
SSP3988255 En arrêt	Les Ateliers de Provence 1971- Alsthom 1972	

130 Chemin Madrague Ville (de la) MARSEILLE		432 mètres
SSP3992606 En arrêt	Société d'Exploitation des Etablissements APY	
22 boulevard Capitaine Gèze MARSEILLE		434 mètres
SSP3992623 Indéterminé	INTERMER	
61 boulevard Viala MARSEILLE		434 mètres
SSP3991167 Indéterminé	LINDE GAZ INDUSTRIEL	
None boulevard Maurin MARSEILLE		438 mètres
SSP3985650 Indéterminé	Albrand et Cie	
73 avenue Félix Zoccola (n°67-73) MARSEILLE		447 mètres
SSP3991153 En arrêt	SOVETRAC	
50 boulevard Viala MARSEILLE		449 mètres
SSP3985879 Indéterminé	Sud Marine (1958), Léo Schmid (1930)	
154 rue Lyon (de) MARSEILLE		453 mètres
SSP3992601 En arrêt	CARLE Alexandre et Baptistin	
130 Chemin Madrague Ville (de la) MARSEILLE		454 mètres
SSP3992653 Indéterminé	CASH DU SOLEIL	
19 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE		455 mètres
SSP3992619 En arrêt	STE FLUIDE MOUSSE ET STE NEW LAC	
101 rue Lyon (de) MARSEILLE		478 mètres
SSP3989621 Indéterminé	Société ANTAR Pétroles de l'Atlantique (1970) / TOTAL France (2006) <i>Relais Mistral</i>	
5 boulevard Viala MARSEILLE		478 mètres
SSP3984002 Indéterminé	ENTREPRISE GUIGNES (SARL Joseph Long en 1951)	
130 Chemin Madrague-Ville (de la) MARSEILLE		491 mètres
SSP3992692 En arrêt	Chaudronnerie Massilia <i>Ateliers Fraissinet (Cie Navale)</i>	
131 Chemin Madrague-ville (de la) MARSEILLE		494 mètres
SSP3991203 En arrêt	SARL Décor Enseignes	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3983776 MME FABRE (VEUVE BERARD) 94 boulevard Jouves MARSEILLE	SSP3987016 rafinerie de soufre 338 avenue Arenc d' MARSEILLE
SSP3987108 Sté anonyme de la Néo-textile None boulevard Vignes des MARSEILLE	SSP3987109 Paul (Scierie) None rue Saint Pierre MARSEILLE
SSP3987300 Sté Le Logis Coopératif None Chemin Gibbes de MARSEILLE	SSP3987399 Dauré et Cie None Quai Rouet du MARSEILLE
SSP3987505 Tuilleries de St Marcel None lieu dit Mère La MARSEILLE	SSP3991255 Société Archimer Plaisance // ex CHANTIERS NAVALS FRIOUL Plaisance None Port Frioul MARSEILLE
SSP3986881 Jacques Rossignol None Traverse Chèvre de la MARSEILLE	SSP3986952 Mme Vve Orio None Gavotte la MARSEILLE
SSP3987292 SADEG 15 Quai Arenc d' - îlot 40 MARSEILLE	SSP3987393 Louis et Achille Daniel None Quai Montredon de MARSEILLE
SSP3987452 Les Aciéries de Longwy None Quai Canet du MARSEILLE	SSP3987494 Entreprise de béton armé et maçonnerie JB Abeto None Chemin Saint Loup à la Pomme de MARSEILLE
SSP3987495 Sté Commerciale du Cabot None Chemin Colline Saint Joseph de la MARSEILLE	SSP3987526 Sté Provençale des Lubrifiants Nationaux Prolub None Quai Pomme de la MARSEILLE
SSP3988532 SA ALUSUISSE-France None avenue Louis de Boisbodran, 13316 Marseille MARSEILLE	SSP3988579 Société d'administration d'Immeuble SITG None Immeuble "La Grognarde" à la Pomme MARSEILLE
SSP3989092 M. Noël TRUPIANO 30 rue Guichard MARSEILLE	SSP3989563 Société TEMPPIER-ROUSTANT 102 boulevard Pombières (de) MARSEILLE
SSP3989772 Mr IBANEZ 184 Chemin Aygalades (des) MARSEILLE	SSP3990006 La société des constructions métalliques du Midi None Quartier Crotone (de la) MARSEILLE
SSP3990405 S.O.P.A.D. Société de Produits Alimentaires et Diététiques 41 avenue Gare (De La) MARSEILLE	SSP3992621 Huileries Luzzatii et Cie 204 avenue Roger Salengro MARSEILLE
SSP3986914 Shell None Quai Mairie de la MARSEILLE	SSP3987002 M. Richelme None Traverse Boulevard Extérieur du MARSEILLE
SSP3987373 Paul Jallès et Cie None Traverse Batonneau MARSEILLE	SSP3987427 Mairie de Marseille None Chartreux Les MARSEILLE
SSP3987457 Raymond Durand None Impasse Bois-Lemaître MARSEILLE	SSP3987489 M. Gaudin None Chemin Pomme de la MARSEILLE
SSP3987503 Sté Shell Française None route Cassis de MARSEILLE	SSP3987540 Teinturerie Industrielle None avenue Château-Gombert de MARSEILLE
SSP3988659 M. Roger BELLON None Chemin de la Rose à la Grave MARSEILLE	SSP3988809 Postes et télécommunications. Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National 3 boulevard Maison Blanche (de la) MARSEILLE
SSP3989380 S.E.E Munoz None Chemin MADRAGUE - VILLE MARSEILLE	SSP3989529 Société de Transformation de Papiers d'Emballage 344 boulevard National MARSEILLE
SSP3989547 Pierre AUDRIC None rue Pierre DRAVET MARSEILLE	SSP3989562 Léon BOTTAINI None Quartier Clair Soleil MARSEILLE
SSP3986991 Massot None boulevard National MARSEILLE	SSP3987003 M. Argème None rue Jouven de MARSEILLE
SSP3987015 fonderie de cuivre Bonnefoy None Bassin de Carénage n°1 MARSEILLE	SSP3987358 Ets St Yves None boulevard Gustave Desplaces MARSEILLE
SSP3987430 Imer, Fraissinet, Baux None rue Crottes des MARSEILLE	SSP3987437 François Garcin None boulevard Saint Jean MARSEILLE
SSP3987501 Sté Générale des Huiles de Pétrole 21 nouvelle route de Cassis MARSEILLE	SSP3987512 Ets Prouvost-Dalle et Cie None Traverse Cartonnerie de la MARSEILLE
SSP3988280 TOTAL None Chemin Tuilleries (des) MARSEILLE	SSP3988957 M. Pierre VALETTE 6 Impasse Belvet MARSEILLE
SSP3989159 Société ESEA 38 boulevard GAY-LUSSAC MARSEILLE	SSP3989389 Compagnie des Entrepots et Magasins Généraux de Paris None Quai d'Arenc MARSEILLE
SSP3989591 Société Mobil Oil Française (MOBIL) 32 Promenade Plage (de la) MARSEILLE	SSP3990513 Entreprise Truchetet et Tansi None lieu dit Estaque (L') MARSEILLE
SSP3990533 Bailleul- Entreprises Grès Glories 95 Traverse Prat- Quartier de la Pointe Rouge- MARSEILLE	SSP3990977 Sté Générale de Travaux Publics None Allée Pins (des)- Le Cabot MARSEILLE
SSP3990992 Etude des Transports de la Valorisation des Gaz Naturels du Sahara None Blockhaus de L Ile de Râtonneau MARSEILLE	SSP3991277 Sté PLASTIGRAPH None Zone d'activité Saint-Jean-Du-Désert MARSEILLE

SSP3991523 Sté SMTA None Zone d'activité Saint Jean du désert MARSEILLE	SSP3992630 RTM 1 boulevard Ferdinand de Lesseps MARSEILLE
SSP3992677 Charavel et Michet 28 boulevard Vintimille de MARSEILLE	SSP3986977 M. Carles None Saint Louis MARSEILLE
SSP3987004 Mrs Cayer et Monnier None Canet Le MARSEILLE	SSP3986888 Sté Ozo None avenue Latte de Tassigny de MARSEILLE
SSP3986929 ESSO None Chemin Saint Loup à Sainte Marguerite de MARSEILLE	SSP3987329 Sté Korsia-Revel None boulevard Capitaine de Gèle MARSEILLE
SSP3987415 Sté Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille None Chemin Nerthe de La MARSEILLE	SSP3987432 Anatole Ogier None boulevard Burel MARSEILLE
SSP3987447 Pierre Zumino None Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3987493 Marie Riboulet None Quai Capelette de la MARSEILLE
SSP3987525 Desmarais Frères 8 Route nationale Toulon de MARSEILLE	SSP3988120 Garage du Pharo / anc. France Telecom / anc. PTT 59 Chemin Gibbes MARSEILLE
SSP3988669 Société Provençale d'Exploitation de Pressing SOPREP 18 bis boulevard Paumont MARSEILLE	SSP3988874 Société Commerciale CITROËN 145 boulevard Charles Moretti MARSEILLE
SSP3989514 Quick Services //Société Fournier Frères 13 rue Raymond Teissière MARSEILLE	SSP3989848 Mr Paul SUZANNE None Impasse Ulysse Gras MARSEILLE
SSP3990509 Toma J None Chemin Rolane (La)- Saint Loup MARSEILLE	SSP3990963 Travaux Souterrains None avenue Victor MARSEILLE
SSP3991169 STE GENTY BIANCO None route départementale 8 - La Viste MARSEILLE	SSP3991325 Cie Européenne de Peintures JULIEN None Chemin Littoral (du) MARSEILLE
SSP3992222 Cogestar None avenue Luminy (de) MARSEILLE	SSP3989368 SA Agip Française 17 avenue Général Leclerc (du) MARSEILLE
SSP3989489 ABEL Marcel None route Camions (des) MARSEILLE	SSP3989965 Entreprise TRALOMAT 29 Impasse Savignac (de) MARSEILLE
SSP3990624 Gagneraud Père et Fils None lieu dit Campagne Breuza MARSEILLE	SSP3990924 Sté Nouvelle d'Exploitation de Carrière None Parousse (La) MARSEILLE
SSP3991672 STE de Travaux Publics Régionaux None boulevard Raffinerie (de la) MARSEILLE	SSP3986728 M. Bonifacio, Marie-Thérèse et Yvette Charmasson None rue Provence de MARSEILLE
SSP3986957 Sté des travaux et industries maritimes None avenue Maxime MARSEILLE	SSP3987020 M Claudius 114 Chemin Saint Lazare de MARSEILLE
SSP3987083 fabrique d'encre et de cirages 6 rue Carenne de MARSEILLE	SSP3987376 Figueroa et Cie None Quai Rouet du et de Saint Giniez MARSEILLE
SSP3987389 M. Courches None Quai Mazargues de MARSEILLE	SSP3987463 Maurice Isnardon None boulevard Roux prolongé de MARSEILLE
SSP3988546 Société SHELL Française None Zone d'aménagement concertée Bourse (de la), Cours Belsunce MARSEILLE	SSP3988645 Union Foncière et Financière Tour Méditerranée None Chemin Bourrely (des) MARSEILLE
SSP3988648 Provence Logis None Chemin Pomme (de la) MARSEILLE	SSP3988658 Académie d'Aix-Marseille (CHU Nord-UER Médecine) None boulevard Dramard MARSEILLE
SSP3989031 15 boulevard David OLMER 15 boulevard OLMER David MARSEILLE	SSP3989559 Société "Rose Pressing" None Quartier La Rose MARSEILLE
SSP3989586 SARL PRESSING PROVENCE 18 rue Louis Rège MARSEILLE	SSP3983662 SOCIETE LE NITOR None Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE
SSP3986996 Sté des Ets Delestrade 17 rue Paul MARSEILLE	SSP3987112 Cartier Henry None Route nationale 8 Bis MARSEILLE
SSP3987971 Société de Métallurgie Générale None Chemin Littoral MARSEILLE	SSP3988490 BETON NORD Société None Chemin Bessons (des) MARSEILLE
SSP3988524 M. Victor AROUTUNIAN 2 Impasse Caravelle MARSEILLE	SSP3989049 Hossam ISMAIL None La génetière MARSEILLE
SSP3989599 Filiale des Houillères de Bassin du Centre et du Midi None Chemin L'Argile (De) MARSEILLE	SSP3989626 DI TUCCI Xavier None Quartier Saint-Louis MARSEILLE
SSP3989822 Sté SCOREX None Gare SNCF de l'Estaque MARSEILLE	SSP3989988 Sté confraternelle pharmaceutique méditerranéenne None Quartier Notre-Dame MARSEILLE
SSP3990450 Entreprise Caruso None lieu dit Saint Antoine- Hôpital Nord MARSEILLE	SSP3992669 Renault 83 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE
SSP3986980 Milhaud Fils None Quartier Saint Louis MARSEILLE	SSP3986988 M. Roura None Chemin Sainte Marthe de MARSEILLE
SSP3987008 Aimé Trouin None Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE	SSP3987368 EDF 21 boulevard Vidal MARSEILLE

SSP3987621 Cie Centrale Rousselot None Montée Usines (des) MARSEILLE	SSP3988241 SUD-SIEGES SARL 21 Chemin Tuilleries (des) MARSEILLE
SSP3988337 Garage Grondin 10 rue Desaix, Quartier Saint lazare MARSEILLE	SSP3983526 Bianciotto vincent 52 Chemin Grande Communication de la (N°2), de Marseille à Aubagne MARSEILLE
SSP3987094 Savonnerie Allatini 11 Chemin Grande communication de la MARSEILLE	SSP3988111 Foresta 216 boulevard Henri Barnier, MARSEILLE
SSP3989144 SA Française ESSO 2 avenue Pasteur MARSEILLE	SSP3986878 M.Moreno None Traverse Maurelle de la MARSEILLE
SSP3986962 La Soudure industrielle None Route nationale Viste de la, ex av de la Viste MARSEILLE	SSP3986973 SA d'Hydrogénéation None Chemin Aygalades des MARSEILLE
SSP3987023 Louis Coulomb 168 Chemin Littoral du MARSEILLE	SSP3987078 Fonderie de fer Minvielle 15 boulevard Dahuoch MARSEILLE
SSP3987384 Atelier pour la fonte et laminage du plomb None Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987433 Frédéric Henri Vitalis None Quai Arenc d' MARSEILLE
SSP3987458 Mme Trompette None Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE	SSP3987467 Station Donini None rue Audience de l' MARSEILLE
SSP3987510 M. Taikian 73 Route nationale Rose de la MARSEILLE	SSP3988305 Nobel PRB Explosifs None Chemin Marinier MARSEILLE
SSP3989454 Société des Grands Travaux Hydrauliques None Quartier l'estaque MARSEILLE	SSP3989513 Société SODIM None Chemin Saint-Louis (de) MARSEILLE
SSP3989816 Pressing PRESS-O-RAMA 44 avenue Saint-Banarbé MARSEILLE	SSP3990699 SARL TG Terrassement None Zone d'activité Saint Marcel MARSEILLE
SSP3991301 Laboratoire Inter régional de la Direction de la Consommation et de la Répression des Fraudes None rue Géraniums (des) MARSEILLE	SSP3992229 Omega Pharma France 468 Chemin Du Littoral MARSEILLE
SSP3988576 Société Marseillaises d'Habitations None Chemin Sant Loup, Ensemble immobilier "La Marguerite" (Sainte Marguerite" MARSEILLE	SSP3988647 SA Provence Logis, SA d'HLM None Chemin Grave (de la) MARSEILLE
SSP3988853 IBENE Patrice None Traverse Cimetière (du) MARSEILLE	SSP3989110 SA SOPRESCO None Pont de Vivaux, Galerie Marchande Super Marché MARSEILLE
SSP3989505 SIDMAP Société industrielle de matières plastiques / Etablissement BOULAN 268 avenue de la Capelette MARSEILLE	SSP3989976 SA "Le Bec Fin" None lieu dit La Gavotte MARSEILLE
SSP3989977 Sté d'exploitation des transports Borrely et Cie None boulevard Chutes Lavie MARSEILLE	SSP3990011 Station service B.P None lieu dit SCI La Marguerite MARSEILLE
SSP3990612 Georges Laville None avenue Maréchal Delattre de Tassigny (du) MARSEILLE	SSP3992620 Huileries Luzzatii et Cie 5 Traverse Château Vert (du) MARSEILLE
SSP3986963 Francis Barthélémy 9 rue Viau MARSEILLE	SSP3987374 Laval et Cie None Chemin vicinal 2 MARSEILLE
SSP3987418 SA Omnium National de Transports et d'Exploitation Routière None Chemin Aygalades des MARSEILLE	SSP3987424 Sté Française de Produits Chimiques et d'Explosifs - Ets François Barbe None Chemin Gare de la MARSEILLE
SSP3987444 Robert Jutheau None boulevard Chypre de MARSEILLE	SSP3987482 Albert Rey 32 Traverse Chante Perdrix (de) MARSEILLE
SSP3987513 Le Phénix None Valentine La MARSEILLE	SSP3987535 Alexandre Avanzozian 6 Chemin vicinal Saint Julien à Saint Barnabé de MARSEILLE
SSP3988117 M. Gabriel Desira et Pierre Perez / M. Mallia 64 Chemin Parette (de la) MARSEILLE	SSP3988124 Société Nouvelle d'HLM None Traverse Château Vento MARSEILLE
SSP3988231 SEDCA SA 591 avenue Prado (du) MARSEILLE	SSP3988876 TOTAL (CFR) None route d'AUBAGNE MARSEILLE
SSP3989984 Ets MAYAN-CHAUMERY None Chemin Aygalades (des) MARSEILLE	SSP3991122 CHRISTOFILIS 2 rue Horticulture (de l') MARSEILLE
SSP3991561 LNM Les Nouveaux Matériaux None Technopôle de Château Gombert MARSEILLE	SSP3992187 Société Copac Vrac None poste 143 MARSEILLE
SSP3992227 Pharma - Dom SA 41 Chemin de la Millière MARSEILLE	SSP3986983 Caillol None Canet Le MARSEILLE
SSP3986990 Sté Marmillon 82 Chemin vicinal Saint Joseph de MARSEILLE	SSP3986993 Desmarais Frères None Route nationale Aix d' MARSEILLE
SSP3987011 Mr Lamy et Feraud None Quartier Petites Crottes des MARSEILLE	SSP3987022 Dominique Reynier 38 rue Echelle de l' MARSEILLE

SSP3987392 M. Weiss None Madrague de Montredon MARSEILLE	SSP3987423 Garage des Aygalades None route Saint Louis de MARSEILLE
SSP3987438 M. Bielle None Joliette la MARSEILLE	SSP3987441 Sté de Soudure Autogène du Sud-Est None bassin de remisage MARSEILLE
SSP3987453 Goyo None boulevard Marcel MARSEILLE	SSP3988409 Atelier de Tronçonnage 50 rue Jacques Hébert MARSEILLE
SSP3989623 GIORDANO Barthélémy None Chemin Palama (de) MARSEILLE	SSP3989963 Etablissement R Fontaine None boulevard Cayolle MARSEILLE
SSP3990144 Sté Foncière de Développement Immobilier None Chemin Barasse MARSEILLE	SSP3990604 Mr Elie Chouraqui None lieu dit Jas Segond MARSEILLE
SSP3991690 3H TRANSIT 37 Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE	SSP3987086 Romano 140 rue Bonnes Grâces MARSEILLE
SSP3987397 M. Lombard 8 rue Lalande MARSEILLE	SSP3987440 Eugène Desbrief None Quai Riaux de MARSEILLE
SSP3987481 Fabrique de vernis gras Dufour None route Cassis de MARSEILLE	SSP3987486 M. Gourdon None route Cassis de MARSEILLE
SSP3988970 Société Industrielle de Trafic Maritime "INTRAMAR" 18 Chemin Madrague-Ville (de la) MARSEILLE	SSP3989200 Société Centrale Futaille 60 avenue de Saint-Antoine MARSEILLE
SSP3992532 Marseille Courses 7 avenue André Roussin // Centre d'Affaires Ponant Littoral MARSEILLE	SSP3987026 Mr gondois et cie None Chemin Cap Janet du MARSEILLE
SSP3987019 Sté anayme des Tuyaux à joints parrallèles (SA TJP) None rue Ruisseau Mirabeau du MARSEILLE	SSP3986922 Mobil Oil None rue Condorcet MARSEILLE
SSP3986961 Jean Corboriou None Rampe du Cap Pinède MARSEILLE	SSP3987472 Desmarais Frères Total CFR None avenue Toulon de MARSEILLE
SSP3987509 Sté d'Electro-Chimie de la Barasse None Barasse La MARSEILLE	SSP3988254 MOLLIOTI Paul None Traverse Commandeur (du) MARSEILLE
SSP3988418 RNUR (Régie Nationale Usine Renault) None Zone d'aménagement concertée Valentine (de la) MARSEILLE	SSP3989420 M. MARTINEZ Thierry, Ets Rapid Remorquage 270 Chemin de Saint Pierre MARSEILLE
SSP3989634 Société des Pétroles SHELL-BERRE 293 Chemin Saint-Julien (de) MARSEILLE	SSP3990141 Société Méditerranéenne d'Exploitation Thermique None Chemin Saint Loup (De)- La Fauvière MARSEILLE
SSP3990341 MATRAV SARL Manutention et Transports de Viande None boulevard Viala MARSEILLE	SSP3991182 STE COGESTAR None boulevard Chutes Lavie (des) MARSEILLE
SSP3984681 RAFFINERIE DE SOUFRE None Ancien chemin de Cassis MARSEILLE	SSP3986958 SA des consommateurs de pétrole None Chemin Littoral du MARSEILLE
SSP3987009 Meynier None Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE	SSP3987030 Régis Diaz 9 rue Pascal Gros MARSEILLE
SSP3987084 Mr P Fienga 8 rue Saint Christophe MARSEILLE	SSP3987475 Gueit et Moreau / anc.Verrerie Queylard None avenue Capelette (de la) MARSEILLE
SSP3987528 SA l'Economique None Route nationale 8bis de Marseille à Toulon MARSEILLE	SSP3988922 Compagnie Industrielle Distribution None Carrefour national 113 MARSEILLE
SSP3988991 M. BOIN Jacques _ TAC 56 boulevard Plombières (de) MARSEILLE	SSP3989421 SA OMNIUM D'ENTREPRISES 3 sautet dans l'entrepôt de matériel de l'omnium d'entreprises MARSEILLE
SSP3989574 SA Etablissements ORTIZ None Zone industrielle Delorme (de la) MARSEILLE	SSP3991351 BOUDHAOUIA Khemares 4 rue Halle Delacroix MARSEILLE
SSP3991643 CNRR UPR 0223 - Laboratoire de Microbiologie Marine 70 route Léon Lachamp MARSEILLE	SSP3992196 SCAC de Roquefort La Bédoule None avenue du Maréchal Juin MARSEILLE
SSP3983617 Zigliara 14 rue Sainte Claire et angle rue Audimar MARSEILLE	SSP3986999 Arvieu Baptiste None Route nationale 8, le Vallon MARSEILLE
SSP3987024 dépôt d'essence de Mr Fontaine None Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3987375 Fonderie d'asphalte Roussel Père et fils None Domaine Catalan du MARSEILLE
SSP3987391 Cartier Fils et Cie None Quai Saint Lambert MARSEILLE	SSP3987400 Féraud cadet None avenue Prado du MARSEILLE
SSP3987408 Shell France None route Saint Louis de MARSEILLE	SSP3987459 Frédéric Germano None rue Onze novembre du - ex cours du 11 novembre MARSEILLE
SSP3987490 Sté Minium France, ex usine Alpina None Chemin Millière à Saint Ment de la (ex ch vicinal n°29 de la Millière) MARSEILLE	SSP3987491 Usine de trituration Maurin et Cie None Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE
SSP3987498 Mattei et Cie None Quai Saint Menet de MARSEILLE	SSP3987524 Verreries du Midi None route Olives des MARSEILLE
SSP3987538 Sté Méridionale d'Industrie None Quai Malpassé MARSEILLE	SSP3987979 SA SAONYL-TELAX 249 avenue Aygalades MARSEILLE

SSP3988112 Université Aix-Marseille None boulevard Pierre Dramard MARSEILLE	SSP3989018 SA Samson CHERQUI, SA Emballages en 1972 2 rue Arnal, et Boulevard de la Révolution MARSEILLE
SSP3989064 BRONZO 1994- SPM Société de Préfabrication et Matériaux 9 boulevard Ampère MARSEILLE	SSP3989178 Société Bronzo // PIM'S CASS 3 Chemin Mouton (du) MARSEILLE
SSP3989476 Union des Industries de Produits Oléagineux (UNIPOL) None boulevard Charles Meretti MARSEILLE	SSP3989805 Pressing Philips 358 Chemin Littoral (du) MARSEILLE
SSP3990399 La Société Française d'Entreprises de Dragages None Quartier La Lave (De) MARSEILLE	SSP3990485 Société S.O.L.I.C.O. None lieu dit Plaine Notre Dame MARSEILLE
SSP3990932 Entreprises Boussiron None Chantier Cité Universitaire de Saint Charles MARSEILLE	SSP3991027 Entreprise Borel Valerian None lieu dit Campagne Meynard MARSEILLE
SSP3992650 MIDAS 258 avenue Roger Salengro MARSEILLE	SSP3992670 Peugeot 8 rue André Allar MARSEILLE
SSP3986955 La Sté des carburants exelsior None Chemin Tuilleries des MARSEILLE	SSP3986969 Mme Chaudoin 78 rue Javie MARSEILLE
SSP3986994 Henry Prévot None Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3987032 Charton None Route nationale 570 MARSEILLE
SSP3987322 SARL Marseille Mazout None rue Jean-Louis Pic MARSEILLE	SSP3987402 Verrerie Moëfer None Quai Rouet du MARSEILLE
SSP3987436 Louis Esmieu None Quai Cabucelle de la MARSEILLE	SSP3987445 Fabrique de Vernis Durif None Quai Rouet du MARSEILLE
SSP3987477 Boude et Robert None Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE	SSP3987479 Verrerie Sardo H None Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE
SSP3987537 A. Peironty None route Toulon de MARSEILLE	SSP3987992 M; Jean Guarnieri, Intercass None Traverse Butris, les Caillols MARSEILLE
SSP3989557 SARL SEMABI None Quartier Château Gombert MARSEILLE	SSP3989681 Shell-Berre (ex ELF distribution) None Chemin Sainte Marthe (de) MARSEILLE
SSP3989835 Scté MILLIAT Frère None Quartier La Montre MARSEILLE	SSP3990012 SOPECO, Société des Pétroles et combustibles liquides None boulevard Saint-Loup (de) MARSEILLE
SSP3990087 Mme veuve JUVENON Antoinette 11 route Martigues (de) MARSEILLE	SSP3990432 Auguste Martini None lieu dit Chemin de Morgiou MARSEILLE
SSP3990927 Sté Générale des Tuilleries de Marseille None lieu dit Valentine (La) Eymeris MARSEILLE	SSP3991076 ETS PREMILLIEUX 21 rue Docteur Laennec MARSEILLE
SSP3991165 Centre Universitaire de St JEROME None Zone d'aménagement concertée Château-Gombert MARSEILLE	SSP3991639 STE GENTA PHARMACEUTICLAS EUROPE 163 avenue Luminy - Case 902 MARSEILLE
SSP3992683 Chaudronnerie de Mme Siri 151 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE	SSP3987484 Savonnerie Chauvet None rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE
SSP3986956 Esso-standard None avenue Arenc d' MARSEILLE	SSP3986970 Frédéric Maigron None Cabucelle La MARSEILLE
SSP3987116 M Blanc et Blain None Quartier Petites crottes des MARSEILLE	SSP3987448 Icardi Frères 4 rue Lirany de (?) MARSEILLE
SSP3987488 Duchateau et Panard None Quai Sainte Marguerite MARSEILLE	SSP3987508 La Matière Plastique Ouvrée 1 Traverse Moulin du MARSEILLE
SSP3987529 Ribbe et Pouyet None Route nationale 8 de Marseille à Aubagne MARSEILLE	SSP3988145 Compagnie Française des Ferrailles None Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE
SSP3988765 SA Perrier 7 boulevard Jean Eugène Cabassud MARSEILLE	SSP3989060 Monsieur NICAISE None avenue Saint Renet, CD n°2 MARSEILLE
SSP3989104 SA Cind à sec R. Chavanon 103 Promenade de la Plage MARSEILLE	SSP3989250 LASAILLY None Impasse Magne (de) MARSEILLE
SSP3989500 SA PROFERMET 95 Roucas Blanc MARSEILLE	SSP3989614 Jean-Christian BOUR None Chemin Amaryllis (des) MARSEILLE
SSP3989891 Sté "Saint-Marthe Automobile" None Chemin Saint-Marthe (de) MARSEILLE	SSP3990348 Société Agip Française 4 Route nationale 8 MARSEILLE
SSP3990457 Société des Tuilleries de Marseille Saint Henri None lieu dit Enceinte de l'Usine Fenouil MARSEILLE	SSP3991322 SARL OR ET CHROME None Chemin Littoral (du) MARSEILLE
SSP3991931 Claude Cantone Vernisseur 553 rue Saint-Pierre MARSEILLE	SSP3989764 société "les travaux du Midi" None boulevard Redon (du) MARSEILLE
SSP3984328 JEAN GIRARD None boulevard Roux prolongé de MARSEILLE	SSP3987088 Urso Antoine 171 boulevard Rampal MARSEILLE
SSP3987343 Mme Toros Krikorian 68 avenue Saint Antoine (du n°68 au n° 70 / 74) MARSEILLE	SSP3987367 SARL Auto-Service-Réparation None boulevard Rabatau MARSEILLE

SSP3987378 Fonderie de cloches Baudouin None rue Callongue MARSEILLE	SSP3987414 Entreprise Générale de Construction de la Forme de Radoub n°8 None Mourepiane MARSEILLE
SSP3987478 Reynaud de Trets None Quai Capelette de la MARSEILLE	SSP3987514 Belivier Frères None rue Notre Dame MARSEILLE
SSP3987536 Ets Antoine Sauze 2 Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE	SSP3988563 DEDIEU Robert 3 Impasse Magne MARSEILLE
SSP3990117 SCI ARCC None lieu dit Valbarelle la MARSEILLE	SSP3990357 SA Cofradel- Compagnie Française du Grand Delta None avenue Latre de Tassigny (De) MARSEILLE
SSP3990393 Jean Claude Mugnani 34 rue Louvain MARSEILLE	SSP3990869 Trindel None Chemin Bourrelly (des) MARSEILLE
SSP3990968 Entreprise Incherman None boulevard Noël MARSEILLE	SSP3991140 STE Photo Service None Galerie Marchande Merlan MARSEILLE
SSP3991662 SA MOBIL OIL FRANCAISE 213 Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE	SSP3992622 Fabrique d'ammoniac 31 boulevard Vintimille (de) MARSEILLE
SSP3986920 Sté kodak-Pathé None avenue Latre de Tassigny de MARSEILLE	SSP3987010 fonderie de fer None Quartier Petites Crottes des MARSEILLE
SSP3987102 Desmarais Frères None route Cassis de MARSEILLE	SSP3987111 sté des tuileries de St Marcel None Chemin Marseille à Aubagne de MARSEILLE
SSP3987299 Le Logis Coopératif None avenue Jean Compadieu MARSEILLE	SSP3987306 M. Lucci None avenue Latre de Tassigny de MARSEILLE
SSP3987381 Fonderie de fer Mignot 21 rue Hivers des MARSEILLE	SSP3987382 Fonderie Goss None rue Fort du MARSEILLE
SSP3987390 M. Bricher None Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987502 Sté La Galvanisation de Provence None route Valentine (de La) MARSEILLE
SSP3990270 SA Agip Française 222 Route nationale Saint Loup (De) MARSEILLE	SSP3990828 Jean Spada None Domaine Tours (Des) de l'Hoirie MARSEILLE
SSP3992520 S.A.R.L. Polytranservices 25 rue Orient (d') MARSEILLE	SSP3987385 Sté Sojyp 58 Fortin de Montredon MARSEILLE
SSP3987386 Payan None Quai Roucas Blanc du MARSEILLE	SSP3987395 M. Rampal None Quai Lambert MARSEILLE
SSP3987416 Cie Française de Raffinage None Route nationale 559 MARSEILLE	SSP3987541 SARL Teinturerie du Sud, ex Teinturerie-blanchisserie-buanderie Fraissinet et Cie None Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE
SSP3988147 Cheylan None Chemin Montre MARSEILLE	SSP3988804 SARL Garage MERLINO 46 boulevard Bon Secours MARSEILLE
SSP3989629 AIN Aimé None Quartier La Rose (de la) MARSEILLE	SSP3989910 SHELL-BERRE None rue Saint Pierre MARSEILLE
SSP3990038 Sté ANPAL 5 boulevard Chemin Guieu (du) MARSEILLE	SSP3990459 Société Générale des Tuileries de Marseille Saint Henri None Saint André Forge Cavot MARSEILLE
SSP3990494 Laurent et Bremont None lieu dit Fondacle- Les Olives MARSEILLE	SSP3990651 Mrs Gallan Julien et Victor 59 Traverse Viaduc (Du) MARSEILLE
SSP3990902 F GARDIOL None lieu dit Vallon Dol MARSEILLE	SSP3990935 Sté Générale d'Explosif Cheddites None lieu dit Chemin des Pionniers MARSEILLE
SSP3990973 KRIKORIAN Jacques et André None route départementale 8, Saint-Antoine MARSEILLE	SSP3991330 STE MONACI 157 Chemin Nerthe (de la) MARSEILLE
SSP3991427 Communauté de Communes Marseille-Provence-Métropole 58 boulevard Charles Livon MARSEILLE	SSP3991713 SA FINA France None Centre Portuaire d'accueil Routier voie V262 "Les Crottes" MARSEILLE
SSP3986960 Shell None boulevard Paris de MARSEILLE	SSP3986975 Mrs Brunon et Ramonatxo None Chemin Aygalades des MARSEILLE
SSP3984853 BUANDERIE PASCAL None avenue Dominique Colombani - ex av du Château MARSEILLE	SSP3987328 Henri Negre None Gare Prado du MARSEILLE
SSP3991782 Société Routière de Provence None Quartier Estaque (l') MARSEILLE	SSP3986959 Shell None Quai pêcheurs des MARSEILLE
SSP3987098 Sté Verreries Provençales None Chemin Grande Communication de la MARSEILLE	SSP3987403 Grawitz et Fils None boulevard Michelet MARSEILLE
SSP3987404 M. de Boris None rue Grignan MARSEILLE	SSP3987409 Marcel Riera None Route nationale 8, ND Limite MARSEILLE
SSP3987497 Sté de Produits Alimentaires et Diététiques (SOPAD) None Quai Pont de Vivaux du MARSEILLE	SSP3987521 Fabrique de vernis André None Saint Just MARSEILLE

SSP3987846 SINTO 56 boulevard Acieries, des MARSEILLE	SSP3988442 Laurenti Simone / Baunaus et Pehlivanian 45 avenue Saint Jérôme MARSEILLE
SSP3988774 SARL Carroserie GUICHARD 5 rue Guichard MARSEILLE	SSP3989464 Nouvelle Chaudière 162 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE
SSP3989913 Mr Aldo RAFANO 63 boulevard Pins (des) MARSEILLE	SSP3990370 Société Béton de France 213 boulevard Redon (de) MARSEILLE
SSP3990501 Joseph Carollo None Quartier Estaque (De l')- Vallon du Tort MARSEILLE	SSP3990814 Entreprise Guillery None Chemin Vallon (du) Vallon de Toulouse MARSEILLE
SSP3992243 SARL STD France 7 avenue André ROUSSIN MARSEILLE	SSP3990942 Entreprise J. LEFEBVRE None Quartier Saint Just- Campagne Signoret MARSEILLE
SSP3991044 STE SCETA PARC None Gare Saint-Charles MARSEILLE	SSP3991469 STE LABO-service Provence 110 boulevard Collet (du) MARSEILLE
SSP3985332 Ets GAZAN 5 rue Guibal MARSEILLE	SSP3987518 Bucelle et Cie 1 Voie Grande Communication de Marseille à Cassis de MARSEILLE
SSP3986933 Mobil Oil None boulevard Françoise Duparc MARSEILLE	SSP3987006 M. Mouren None Quartier Bas Canet du MARSEILLE
SSP3987377 M. Ciran None Quai Saint Giniez de MARSEILLE	SSP3987435 Michel Coll None rue Jean de Bernardy MARSEILLE
SSP3987473 Savonnerie Gubernatis 20 Chemin Saint Tronc de MARSEILLE	SSP3987492 Coullet Frères None Valentine La MARSEILLE
SSP3988650 Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "Le Mail" None boulevard Jourdan Prolongé MARSEILLE	SSP3988961 M. MORETTI Défendin 12 boulevard Giraud MARSEILLE
SSP3989478 ELF Distribution None rue Aviateur Le Brix (de l') MARSEILLE	SSP3989521 ELF Distribution None route de Saint Louis MARSEILLE
SSP3989899 SA GICA "La générale d'importation, d'exportation et de conditionnement de produits alimentaires" None Quartier Mourepiane (de) MARSEILLE	SSP3990899 METOFER None Chemin Ruisseau Mirabeau (de) MARSEILLE
SSP3992664 Garage 16 rue Caravelle MARSEILLE	SSP3987542 MM Faure et Gautier None Quai Chartreux des MARSEILLE
SSP3990972 Construction Moderne Française None lieu dit Camp Timon David- La Viste MARSEILLE	SSP3991354 SA LEON VINCENT None Port Autonome de Marseille, Hangar 19, Poste 4 MARSEILLE
SSP3987370 Sté des Produits Chimiques du Fortin None avenue Madrague de Montredon de la MARSEILLE	SSP3987087 Fonderie de métal None Place Beauvoisin - traverse de Gilec MARSEILLE
SSP3990880 SOMEDAT - groupe STVA (Société des Transports de Véhicules Automobiles) / ex. Sté MAT (Marseille Auto Transport) None rue Pierre Dravet MARSEILLE	SSP3986986 Fonderie Benet et Cie None Quartier Petit Camas du MARSEILLE
SSP3986992 Usine de trituration pour les articles de droguerie et épicerie None boulevard Plombières de MARSEILLE	SSP3986998 A. Carle None Viste la MARSEILLE
SSP3987014 m Roux None Quartier Saint Barthélémy MARSEILLE	SSP3987079 Mr Vaglietti Candide 15 boulevard Ferrand MARSEILLE
SSP3987417 Alès Service None boulevard Jean Moulin MARSEILLE	SSP3987442 Bernabo frères None Quai Arenc d' MARSEILLE
SSP3987466 SA Cartonnerie-Papeterie "La Garelle" 269 route Trois Lucs des MARSEILLE	SSP3987520 Fabrique Pellegrin None Quai Saint Just MARSEILLE
SSP3988126 Société Nouvelle d'HLM None boulevard Notre Dame de SantaCruz MARSEILLE	SSP3988245 Chemin du Fontainieu, St Joseph, 13014 Marseille None Chemin Fontainieu (du) MARSEILLE
SSP3988506 SARL Mediaco Véhicules Industriels 522 Chemin Littoral (du) MARSEILLE	SSP3989032 Société BBGR 84 rue dragon MARSEILLE
SSP3989763 Mr Grégory GULBASDIAN 4 Traverse Chanteperdrix MARSEILLE	SSP3990013 Mme Lydia ORIO 82 route Nationale La gavotte MARSEILLE
SSP3990474 Louis Brunier None lieu dit Trois Ponts (Les)- Saint Loup MARSEILLE	SSP3990617 Jean Claude Billard None lieu dit Viste (La) MARSEILLE
SSP3990957 Entreprises Boussiron None Moulin du Diable- Saint Antoine MARSEILLE	SSP3991142 STE AS 24 101 MIN des Arnavaux MARSEILLE
SSP3990629 Société Piant None Chemin Batarelle (de la) MARSEILLE	SSP3986893 Mobil Oil 191 route Saint Louis à Saint Joseph de MARSEILLE
SSP3986984 Etienne Philippe Barbier 103 Chemin Belle de Mai de la MARSEILLE	SSP3987362 Sté Shell Française None avenue Latte de Tassigny de MARSEILLE
SSP3987546 MM Margerie et Trouin 71 Chemin Chutes Lavies des MARSEILLE	SSP3989085 Lycée "La Floride" 54 boulevard Gay-Lussac MARSEILLE
SSP3986904 Lucien Garcia 100 Gavotte La - RN538 MARSEILLE	SSP3987099 M Verminck et Cie None rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE

SSP3987439 Sté La Néroline None route Nerthe de la MARSEILLE	SSP3987468 Cie Française de Raffinage None Chemin départemental 4 MARSEILLE
SSP3987507 Ets Lunopro None boulevard Septième tirailleurs algériens du MARSEILLE	SSP3988119 PTT 31 Traverse Moulin à Vent MARSEILLE
SSP3989073 Société FARMING CAR 6 Montée Commandant ROBIEN MARSEILLE	SSP3989503 Antar None Traverse Petroccochino MARSEILLE
SSP3986978 Sté des pétroles Jupiter None Ayalades les MARSEILLE	SSP3986979 Atelier Lenevaite None Quartier Saint Louis MARSEILLE
SSP3987018 Sté Gal de transbordement maritime None Traverse Santi MARSEILLE	SSP3987080 atelier de trituration de minerais 63 rue Bafia Perier MARSEILLE
SSP3987110 Mr Farine Pierre None Chateau-Gombert, ancien Moulin Sovaya MARSEILLE	SSP3987396 MM Julien-Sauve et Amayer None Quai Attaque de l' MARSEILLE
SSP3987443 Claude Fabre None Chemin Gare de la MARSEILLE	SSP3987496 Louis Bley None avenue Panouse de la MARSEILLE
SSP3987756 Société des Ciments Lafarge France None lieu dit Gallard MARSEILLE	SSP3989530 Société des Pétroles SHELL-BERRE None Chemin caillols (des) MARSEILLE
SSP3990017 Mr Roger ORIGLIA 213 rue Le Châtelier MARSEILLE	SSP3990619 B Glories et Compagnie None lieu dit Domaine de Luminy MARSEILLE
SSP3990823 Sté L'Entreprise Industrielle None lieu dit Vallon Dol MARSEILLE	SSP3991039 Sté des Grands Travaux de l'Est None boulevard Raffineries (des)- Le Canet MARSEILLE
SSP3991139 SA GRANDI None Chemin Bessons (des) MARSEILLE	SSP3991350 SA INTRAMAR None Pont Autonome de Marseille, Hangar n°18 MARSEILLE
SSP3983915 LASSAILLY -ANCIEN ETABLISSEMENTS None Impasse Magne MARSEILLE	SSP3988118 Sercoma None Gare Marseille le Canet MARSEILLE
SSP3985555 Usine Schlosing None boulevard Jourdan MARSEILLE	SSP3986971 Ets Charles Bubois-Usine de produit chimique Couture None Traverse Moulin du MARSEILLE
SSP3986982 M. Courchet None Quartier Saint Louis MARSEILLE	SSP3986989 M.Dufourg pour la Sté Trituration agricole et industrielle None Chemin vicinal Sainte Marthe à Saint Joseph de MARSEILLE
SSP3987449 Atelier Cocheril Léon 101 boulevard Saint Charles MARSEILLE	SSP3987487 Usine Asseo (1906), Etienne Giraud - Fabrique de mèches de sûreté (1910) None Vallon de Piscatoris MARSEILLE
SSP3987504 Léon Sarrazin None avenue Poilus des MARSEILLE	SSP3987511 Mme Antrocoli None Route nationale Barasse La MARSEILLE
SSP3987522 Verrerie Dupuis None route Olives des MARSEILLE	SSP3987527 Usine Blain None lieu dit Tête Noire La MARSEILLE
SSP3987544 Robert Flugel None Saint Marcel MARSEILLE	SSP3987738 CRASSIER ALUSUISSE None avenue les Ayalades MARSEILLE
SSP3988443 SNCF None Prado MARSEILLE	SSP3989175 Centre de ravitaillement en essences de Sainte-Marthe None Quartier Sainte-Marthe MARSEILLE
SSP3989885 Garage BEAUMONT 330 avenue Saint-Julien (de) MARSEILLE	SSP3990489 Paul Antoine None Route nationale Saint Antoine MARSEILLE
SSP3990497 Travaux Publics et Routiers None Chemin Baume (de la) MARSEILLE	SSP3990599 SA d'Exploitation des Mines de Soufre de Provence None Chemin Treille (De La) MARSEILLE
SSP3990919 Sté Coloniale des Chaux et Ciments de Portland None lieu dit Galland à la Nerthe MARSEILLE	SSP3991440 STE CARBUR 171 Chemin Madrague(de la) MARSEILLE
SSP3992598 LADIGLIONE 29 Traverse Santi MARSEILLE	SSP3987095 usine de trituration None route Cassis de MARSEILLE
SSP3987106 gabriel Salavy None Chemin vicinal Sainte Marthe MARSEILLE	SSP3989471 BENADY 2 Impasse Caravelle MARSEILLE
SSP3986954 Georges Michalinos 297 avenue Saint Julien de MARSEILLE	SSP3987388 M. Verminck None Quai Madrague de Montredon de la MARSEILLE
SSP3987413 Purfina Française None Route nationale 7, La Calade MARSEILLE	SSP3987434 Romagnino None Saint Victor MARSEILLE
SSP3988580 DEPIERRE Yvan, Syndic d'immeubles 29 Chemin Fontaineau, Résidence les Lions MARSEILLE	SSP3988629 Postes de Marseille None boulevard Strasbourg MARSEILLE
SSP3988912 SARL "Garage du Merlan" 39 Chemin Merlan (du) MARSEILLE	SSP3989940 SA TOTAL compagnie française de raffinage None Quai Arenc (d') MARSEILLE
SSP3990028 ESSO STANDARD + BP + SHELL-BERRE None Cap Pinède MARSEILLE	SSP3990121 Société pour l'Application du Polyester à l'Industrie et à la Marine- SAPIMER 9 Chemin Roy d'Espagne (Du) // ZA de la Soude MARSEILLE
SSP3991146 Compagnie Française de Raffinage TOTAL None Quartier Saint-Joseph MARSEILLE	SSP3991644 STE L'AIR LIQUIDE None Port Autonome de Marseille MARSEILLE

SSP3987085 Fonderie de cuivre 8 rue Palmier du MARSEILLE	SSP3984355 Société Mobil Oil Française 144 avenue Alphonse Daudet MARSEILLE
SSP3987097 Mme Dreveton, Epouse Trouilhas None Quartier Saint Pierre MARSEILLE	SSP3987480 Louis Barthélémy None Quai Sainte Marguerite MARSEILLE
SSP3987483 Duvernet None boulevard Chemin de Fer du MARSEILLE	SSP3988682 Jean CHIARELLO None lieu dit La Mousseline MARSEILLE
SSP3988938 Société LARAPIDE INTERNATIONAL None avenue Boisbaudran MARSEILLE	SSP3989461 L'air Liquide None boulevard Frédéric Sauvage MARSEILLE
SSP3990031 Régie autonome des transports de la ville de Marseille (R.A.T.V.M) None Dépôt de la Capelette MARSEILLE	SSP3990181 Société Française des Pétroles BP None avenue Valdonne (de) et Avenue de Roubaix MARSEILLE
SSP3990267 DUNES Restaurants None Centre commercial La Valentine MARSEILLE	SSP3989102 M. Robert IRAUDO 7 rue Abbé Féraud MARSEILLE
SSP3987379 Sté des Accumulateurs Tribelhorn None avenue Joseph Vidal MARSEILLE	SSP3987485 Fonderie d'Acier du Midi None boulevard Fifi Turin MARSEILLE
SSP3987523 Reynaud de Trets None Quai Chartreux des MARSEILLE	SSP3988353 Société Provençale de distribution de chaleur None Traverse Barasse (de la) MARSEILLE
SSP3987500 Sté Ricard None boulevard Peupliers des MARSEILLE	SSP3989166 Société MOBIL OIL française None Gare Prado (du) MARSEILLE
SSP3990980 Industrielle de Travaux None route Bassin MARSEILLE	SSP3991568 Sté COMETHERM None rue Joliot Curie MARSEILLE
SSP3990161 Jean Deganello None boulevard Petite Rente (De La) MARSEILLE	SSP3986923 BP None Estaque MARSEILLE
SSP3987025 M Robert None Quartier Belle de Mai de la MARSEILLE	SSP3987027 Mr Bergerot None Traverse Bon secours de MARSEILLE
SSP3987103 Ets Roger Legendre None boulevard Cerisiers des MARSEILLE	SSP3987398 Cohen Fils None rue Benetti MARSEILLE
SSP3987461 Gaston Blanc 130 Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3988110 Foresta None Quartier Saint-Antoine MARSEILLE
SSP3989084 Brosserie Jeanne d'Arc None Chemin Roy d'Espagne (du) MARSEILLE	SSP3989582 Société des Terrassements et des Ouvrages du Midi 197 bis Route nationale 113 MARSEILLE
SSP3989619 Société des Pétroles SHELL-BERRE None boulevard Briançon MARSEILLE	SSP3990946 Entreprise AUTIER None lieu dit Villa André- Les Fabrettes- Notre Dame de Linite MARSEILLE
SSP3986976 Ets Emile Galinier None Chemin Ayalades des MARSEILLE	SSP3986985 M. Rozan None Quartier Saint Louis MARSEILLE
SSP3986997 Isnard et Morcia None Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3987090 M Masfoveri Antoine 100 rue République de la - ex Route Impériale MARSEILLE
SSP3987360 Sté Marseillaise de Mécanique de Précision None Traverse Valette MARSEILLE	SSP3987394 Auguste Allègre None Quai Rouet du MARSEILLE
SSP3987519 Manufacture Béyont None Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE	SSP3987534 Ets Couvet Rambat et Cie None avenue Saint Barnabé de, ex ch de Saint Barnabé MARSEILLE
SSP3988575 Société Marseille d'Habitations None Chemin Vallon du Pins, Ensemble immobilier "Val-Pins" MARSEILLE	SSP3988902 SARL Melchior Frères 3 Chemin Gilbert Charmasson MARSEILLE
SSP3989280 Somedith None Hôpital Nord MARSEILLE	SSP3989486 Société des Pétroles SHELL BERRE None Quartier du Lazaret MARSEILLE
SSP3990534 Electricité Moderne 13 boulevard Albin Bardini MARSEILLE	SSP3991359 STE TOTAL Raffinage Distribution None Quai Arenc (d') MARSEILLE
SSP3987431 Raffinerie de soufre None Quai Belle de Mai MARSEILLE	SSP3987451 Victor Mourou None boulevard Maurin MARSEILLE
SSP3987465 Baptiste Allio None Chemin Merlan à la Rose de MARSEILLE	SSP3986945 Mobil Oil None boulevard Vincent Delpuech MARSEILLE
SSP3986987 Leujeune et Cie None Quartier Gibbes de MARSEILLE	SSP3987372 Vary et Cie None Traverse Scierie de marbre de la MARSEILLE
SSP3987476 Bellier Constant None boulevard Saint Jean MARSEILLE	SSP3989782 Stavroula CACCHINO None avenue Roches (des) MARSEILLE
SSP3990082 Fonderies Méridionales 217 boulevard Plombière (De) MARSEILLE	SSP3990848 J. Rapetto None Batteries (Les) de la Pointe Rouge MARSEILLE
SSP3991660 STE ESSO SAF None Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE	SSP3992665 Conserverie Miceli Frères 17 rue Caravelle MARSEILLE

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

SSP000909501	<p>LINDE - GAZ à Marseille - 13- * Ce site implanté à Marseille XVème depuis les années 1920 sur une superficie d'environ 1 900 m², a cessé son activité en fin 2001. Le site se distingue en deux parties. L'une au 270 à 276 chemin de la Madrague Ville (usine de conditionnement de gaz) et l'autre au lieu dit 'L'enclot', 61 boulevard Viala (terrain de stockage) toutes deux situées dans le 15e arrondissement de Marseille. * L'usine était gérée par la Société Provençale des Gaz Comprimés (SPGC) de 1928 à 1979. En 1979, la SPGC fusionne avec la société AIRGAZ, société composée des deux firmes allemandes LINDE AG et MESSER GRIESHEIM. En 1989, la société LINDE GAZ INDUSTRIELS est créée suite à l'éclatement de la filiale AIRGAZ. Sa dénomination a changé en Janvier 2001, soit LINDE GAS SA. * L'activité a consisté dans la fabrication d'acrylène, le stockage et le conditionnement de gaz destinés à l'usage industriel (oxygène argon, azote, CO₂ et mélange de ces gaz) ainsi que dans la distribution de bouteilles reçues déjà remplies. * La capacité des 3 principaux stockage était d'environ 100 m³ (gaz liquéfiés, O₂, N₂, CO₂, Argon, ...) * L'établissement a été autorisé par l'AP du 10/04/1978.</p>
---------------------	---

SSP000739401	<p>La société Total Marketing France exploitait une station-service 99 rue de Lyon sur la commune de Marseille. Cette station-soumise au régime de la déclaration au titre de la réglementation des ICPE a cessé son activité le 06/08/2018. Les activités réalisées sur site étaient les suivantes : boutique, auvents, pistes de distribution VL et PL, séparateurs à hydrocarbures, cuves, aires de lavages VL et PL, baie technique, parking, et transformateur. Dans le cadre de la fermeture de la station-service, des travaux de démantèlement et de dépollution ont été entrepris. Les objectifs de dépollution étaient 2000mg/kg en HCT et 6mg/kg en benzène A l'issue de ces travaux des impacts résiduels ont été identifiés en limite de propriété EST, Ouest et Sud du site. Ces impacts présentent une extension hors site dans chacune de ces directions. Les trois zones concernées présentent à l'interface avec le site des concentrations résiduelles suivantes (avec dans l'ordre les concentrations en mg/kg de HC C5-C10, HC C10-C40, BTEX) : - Ouest (profondeur 0-1m) : 15 ; 12200 ; <0,05 - Est (profondeur 2,5-3,5m) : 1150 ; 2860 ; 242 - Sud (profondeur 3,5-4,5m) : 219 ; 1090 ; 32 L'analyse des risques résiduels atteste une compatibilité pour un usage futur « industriel et commercial ». Tout changement d'usage devra faire l'objet d'une étude vérifiant la compatibilité du projet avec l'état des sols. Il est préconisé en sus : - d'éviter la mise en place de potagers, y compris la plantation d'arbres fruitiers, - de mettre en place ou de maintenir un revêtement (terre végétale, enrobé ou dalle béton) au droit du site afin d'éviter tout contact direct avec les terrains sous-jacents, - en cas de pose de nouvelles canalisations enterrées d'eau potable, celle-ci seront à réaliser de manière à empêcher tout transfert de contaminant potentiel dans l'eau consommée sur site. Enfin en cas de travaux d'excavation au droit du site, une attention particulière devra être apportée à la caractérisation analytique, à détermination des filières d'évacuation et à la traçabilité des terres excavées.</p>
TOTAL RELAIS MISTRAL	

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

61 bd de la méditerranée 13015 MARSEILLE 15		145 mètres
MEDITERRANEE PIECES AUTO	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006400604	
Non Seveso		
181 Rue de Lyon 13015 Marseille		204 mètres
SURPLUS MARSEILLE	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006405436	
Non Seveso		
202 rue de Lyon 13015 Marseille		249 mètres
CDL	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006406622	
Non Seveso		
13015 MARSEILLE 15		261 mètres
METAUX DE LA MEDITERRANEE	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006400607	
Non Seveso		
258 Chemin de la Madrague Ville 13015 Marseille		342 mètres
SPT MARITIME ET INDUSTRIEL	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006402460	
Non Seveso		
131, avenue Corot 13013 Marseille		425 mètres
SEMOULERIE PANZANI	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006400688	
Non Seveso		

SILO DE LA MADRAGUE (Ste PANZANI)

Non Seveso

Entreposage et services auxiliaires des transports

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006401656>

99 rue de Lyon 13015 MARSEILLE 15

453 mètres

Total Marketing France<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006413849>



Préfecture : Bouches-du-Rhône
Commune : MARSEILLE 15

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

27 Avenue joseph bodo
13015 MARSEILLE 15

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	20/10/1999	21/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2000	19/09/2000	06/11/2000	22/11/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2002	30/06/2002	25/08/2004	26/08/2004	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/2004	12/09/2004	11/01/2005	01/02/2005	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/11/2012	11/11/2012	20/02/2013	28/02/2013	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2019	30/09/2019	28/07/2020	03/09/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2021	05/10/2021	15/10/2021	17/10/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/09/1989	11/09/1989	08/01/1990	07/02/1990	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/09/1991	26/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/10/1991	14/10/1991	21/09/1992	15/10/1992	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	01/10/1994	31/10/1994	17/06/1996	09/07/1996	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1996	26/08/1996	01/10/1996	17/10/1996	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/10/1997	06/10/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2006	31/03/2006	11/06/2008	14/06/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	14/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2008	31/03/2008	16/10/2009	21/10/2009	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/09/2009	16/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	31/05/2021	29/09/2021	10/07/2022	25/07/2022	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/08/2022	16/08/2022	18/09/2022	11/10/2022	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	31/03/2022	29/09/2022	02/04/2023	02/05/2023	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☎ 05 56 92 71 77
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr



DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
REP PAR LOUDET Ludovic
2332 ROUTE DE MARSEILLE
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BEAUME

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire

Diagnostiqueur immobilier et expert

Souscrit le 01/01/2023

Bordeaux, le 03 Janvier 2024

Vos références

Contrat 11065769404

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° 11065769404 ayant pris effet le 01/01/2023 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- Le dossier Technique Amiante (DTA),
- Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- L'état relatif à la présence de Termites,
- L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus),
- Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),

Vos références

Contrat 11065769404



ANNEXE- ACTIVITES C

- Le diagnostic Légionelle,
- L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,
- Le mesurage de la surface habitable , et d'habitabilité, et PTZ,
- l'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- L'état des Risques et Pollution ERP,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),et sa Mention,
- L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020,et bâtiments existants,
- L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- Les Etats des Lieux : Locatif , celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L' Etat de conformité aux normes et critères de décences du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- L'Assistance à la réception de logement ,
- Le Certificat de Luminosité,
- Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,

Vos références

Contrat 11065769404



ANNEXE- ACTIVITES C

- L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
 - Le formateur, l'examinateur, le certificateur diagnostic,
 - L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
 - La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
 - Le diagnostic sécurité piscine,
 - Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
 - La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
 - Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
 - Le contrôle visuel après travaux plomb,
 - Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
 - Le diagnostic ascenseur,
 - Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
 - Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
 - Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
 - L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
 - Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
 - L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
 - La Recherche des Métaux Lourds,
 - Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
 - Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillissement et la Dépendance,
 - L'Audit Energétique Mention,
 - Le diagnostic Radon,
 - Le diagnostic Géothermie G,
 - Le Diagnostic Acoustique
 - Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
 - Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,
 - Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
 - L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCAs,
 - Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièvement,
 - Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
 - Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B , en ERP, en IGH, et tout autre site,
 - Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
 - Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
 - Le diagnostic de la pollution des sols,
 - Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
 - Diagnostic Voies -Amiante-HAP-Silice,
 - Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,

Vos références

Contrat 11065769404



ANNEXE- ACTIVITES C

- Contrôle des installation et équipement incendie,
- Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- Le Diagnostic Technique Global (DTG),
- Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndics et gestionnaires d'immeuble,
- La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENTNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

Vos références

Contrat 11065769404



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
• Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
• Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE

Directeur Général Délégué



N° de certification
B2C - 0452

Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES attribuée à :

Frédéric BAROUH

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention - Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenue le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention - Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenue le : 30/06/2021

Valable jusqu'au : 29/06/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Energie sans mention (DPE) - Secteur D: certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenue le : 30/06/2021

Valable jusqu'au : 29/06/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Électricité - Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz - Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenue le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Termites - Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenue le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 30 juin 2021

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la visite de validation.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com